

# VILLE D'OULLINS

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCÈS-VERBAL IN EXTENSO DE LA SEANCE PUBLIQUE

### DU CONSEIL MUNICIPAL

**6 Avril 2023**

### ORDRE DU JOUR

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 mars 2023.**

**Communication des décisions du Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (D23\_010 à 016).**

<b>7 – Travaux de remplacement de l'éclairage du terrain de tennis Montlouis et demande de Subvention .....</b>	<b>5</b>
<b>8 – Travaux sur l'éclairage de la grande salle du gymnase Herzog et demande de subvention.....</b>	<b>5</b>
<b>9 – Travaux de remplacement des menuiseries extérieures des Maisons Arlès Dufour et des.....</b>	<b>7</b>
<b>14 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive CASCOL Gymnastique.....</b>	<b>8</b>
<b>15 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du Badminton Club .....</b>	<b>9</b>
<b>d'Oullins (BACO) .....</b>	<b>9</b>

<b>16 – Convention relative à la gestion territorialisée des déchets issus des marchés alimentaires et forains .....</b>	<b>10</b>
<b>17 – Approbation de la programmation politique de la Ville 2023 .....</b>	<b>11</b>
<b>19 – Conventions pour l'établissement du forfait communal pour les élèves Oullinois inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires privées Notre Dame du Bon Conseil et Fleury Marceau (année scolaire 2022-2023).....</b>	<b>13</b>
<b>1 – Budget général - Approbation du compte administratif 2022 .....</b>	<b>14</b>
<b>2 – Budget général - Approbation du compte de gestion 2022 établi par le trésorier payeur de la Ville d'Oullins .....</b>	<b>26</b>
<b>3 – Budget général - Affectation du résultat 2022 au budget primitif 2023 .....</b>	<b>27</b>
<b>4 – Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2023.....</b>	<b>28</b>
<b>5 – Budget général - Budget primitif pour l'exercice 2023 .....</b>	<b>29</b>
<b>6 – Attribution de crédits non affectés.....</b>	<b>42</b>
<b>10 – Travaux de transformation du système de chauffage en pompe à chaleur du stade Merlo et demande de subvention .....</b>	<b>43</b>
<b>11 – Travaux d'aménagement du cheminement piétons et cyclistes sur le parking de la Camille et demande de subvention.....</b>	<b>45</b>
<b>12 – Subventions de fonctionnement inférieures à 23 000 € apportées par la Commune pour .....</b>	<b>47</b>
<b>l'année 2023 .....</b>	<b>47</b>
<b>13 – Subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 € et subventions d'investissement.....</b>	<b>47</b>
<b>apportées par la Commune pour l'année 2023.....</b>	<b>47</b>
<b>18 – Signature d'une convention avec la SEGAPAL (Société publique locale gestion des espaces publics du Rhône) – Grand Parc de Miribel Jonage pour la mise en place de chantiers jeunes pour l'année 2023 .....</b>	<b>51</b>

-0000000-

*-La séance est ouverte à 19 H 00-*

-000-

Monsieur DELORME procède à l'appel.

**PRÉSENTS :**

Christian AMBARD - Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Tassadit BELLABAS -  
Claire BELISSEN - Anaëlle CAILLET - Christine CHALAND - Patricia DAUVERGNE -  
Clément DELORME - Benjamin GIRON - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN -  
Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles  
KOHLHAAS - Pierre LAFORETS - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Solange  
MARTELLACCI - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul  
SACHOT - Joëlle SECHAUD - Philippe SOUCHON - Gorges TRANCHARD - Chantal  
TURCANO-DUROUSSET - Jean-Luc VIDALOT

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Anne-France ARGANS pouvoir à Christian AMBARD (rapports 7 - 8 - 9 - 14 - 15 - 16 -17 -  
19)  
Cédric BARBIERO pouvoir à Tassadit BELLABAS  
Jean-Louis CLAUDE pouvoir à Patricia DAUVERGNE  
Anne PASTUREL pouvoir à Louis PROTON  
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Clotilde POUZERGUE  
Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Philippe SOUCHON

**ABSENTS MOMENTANÉS ET REPRÉSENTÉS :**

Christian AMBARD pouvoir à Clément DELORME (rapports 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 10 -11 -  
12 - 13 - 18)  
Nadine BADR-VOVELLE pouvoir à Claire BELISSEN (rapports 5 - 6 - 10 -11 - 12 - 13 - 18)

**ABSENTS :**

Anne-France ARGANS (rapports 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 10 -11 - 12 - 13 - 18)  
Alexandre HEBERT (rapports 7 - 8 - 9 - 14)  
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER (rapport 1 - CA 2022)  
Clotilde POUZERGUE (rapport 1 - CA 2022)

**-000-**

*Madame Solange MARTELLACCI est nommée secrétaire de séance.*

Mme POUZERGUE. - Avant que nous démarrions la séance du Conseil municipal, une première information concernant les PFAS.

Vous avez sans doute lu dans la presse que nous avons fait procéder à un certain nombre de prélèvements sur des œufs puisque à l'issue de la réunion publique, à laquelle certains d'entre vous avaient assisté au mois d'octobre, les services de la DDTT, qui sont les anciens services vétérinaires de la Préfecture, nous avaient proposé de récupérer des œufs pour faire quelques prélèvements ; ils n'avaient fait que 2 prélèvements à l'époque qui s'étaient retrouvés non conformes en termes de quantité de PFAS relevés.

A l'issue de ces prélèvements qui avaient également été faits sur la commune de Pierre-Bénite, le Préfet avait proposé qu'il soit recommandé aux habitants des villes de Oullins, Pierre-Bénite, Saint Genis Laval et Irigny qui possédaient des poules, de ne plus consommer leurs œufs.

Dans la mesure où nous avons fait un certain nombre d'études de sol sur des quartiers bien au-delà du secteur de l'industriel Arkema, et que ces études de sol avaient montré des résultats négatifs, nous avons souhaité étendre le périmètre par rapport à ces œufs, à la charge de la Commune puisque l'État n'a pas voulu prendre en charge ces prélèvements. Nous avons donc fait procéder à 9 examens pensant pouvoir diminuer le périmètre de recommandation par rapport à la non-consommation de ces œufs. Malheureusement, les prélèvements nous ont montré que, de manière plus vaste, les résultats étaient non conformes, ce qui a donc fait que le Préfet - car nous sommes évidemment toujours en contact avec la Préfecture -, a non seulement confirmé sa recommandation, mais l'a surtout aujourd'hui étendue à 12 autres communes voisines de façon à alerter la population sur le fait de ne plus consommer ces œufs.

Nous avons eu ce matin une réunion organisée depuis plusieurs mois maintenant par la Préfecture pour poser des questions et échanger avec les Maires des communes en question ; cela permet aussi aux Maires d'avoir les informations de manière précise. Nous avons donc posé la question notamment sur les légumes et potagers des particuliers, car c'est une question que l'on nous pose très souvent, et à laquelle il est compliqué de répondre, car nous n'avons pas d'éléments probants aujourd'hui. Il a été indiqué que des prélèvements et des études allaient être faits dans les mois qui viennent notamment pour étudier les légumes saisonniers ; des prélèvements ont été faits pendant la période d'hiver donc il convient maintenant de les faire avec des légumes différents pour voir si les végétaux sont imprégnés ou pas par ces PFAS.

Je reviendrai lors des prochains Conseils sur le sujet si nous avons des éléments sur cette pollution. On voit bien que, suite à la diffusion du reportage du mois de mai dernier, nous sommes au-devant de résultats qui, malheureusement, ne sont pas très encourageants.

Je vous rappelle également qu'avec le Maire de Pierre-Bénite, nous avons officiellement saisi l'ARS pour mener une étude épidémiologique qui, à ce jour, nous a été refusée.

La Métropole enclenche aussi de son côté une étude. On sait que, malheureusement, les résultats ne seront pas probants sans doute avant quelques années, donc en attendant, il faut répondre à ce principe de précaution.

Voilà sur ce que je voulais vous dire par rapport à ce sujet.

Nous allons avancer sur les premières délibérations du Conseil municipal.

-000-

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 mars 2023.**

**Mme POUZERGUE.**- Je vous demande si vous approuvez le procès-verbal du Conseil municipal du 2 mars.

*Le procès-verbal est approuvé à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie. Je vous demande de me donner acte des décisions prises. Dans le cadre des décisions, nous donnons le pouvoir de décision sur un certain nombre de points.

<b>N°</b>	<b>Objet</b>
<b>D23_010</b>	<b>Décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre</b>
<b>D23_011</b>	<b>Rendu compte des marchés publics n°1 - du 01/01/2023 au 28/02/2023</b>
<b>D23_012</b>	<b>Rendu compte des délivrances des titres de concessions pour la période du 1er janvier 2023 au 31 janvier 2023</b>
<b>D23_013</b>	<b>Reprise des concessions tombées dans le domaine communal en 2023</b>
<b>D23_014</b>	<b>Contrat de mise à disposition temporaire de locaux entre la commune d'Oullins et la société CitéCréation</b>
<b>D23_015</b>	<b>Rendu compte des contrats de location des salles municipales pour la période du 27 février 2023 au 07 mars 2023</b>
<b>D23_016</b>	<b>Rendu compte du règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts du 03/02/2023 au 14/03/2023</b>

*Acte est donné à Madame le Maire*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie. Nous allons d'abord étudier les délibérations qui n'appellent pas de débat.

Je donne tout de suite la parole à Monsieur SOUCHON.

-000-

7 – Travaux de remplacement de l'éclairage du terrain de tennis Montlouis et demande de Subvention

8 – Travaux sur l'éclairage de la grande salle du gymnase Herzog et demande de subvention

**M. SOUCHON.**- Je vous remercie Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Commune va procéder au remplacement de l'éclairage du gymnase Herzog et du tennis Montlouis. Ces opérations ont pour objectif d'améliorer de manière notable le confort des usagers grâce à un éclairage plus performant et adapté aux pratiques sportives.

Le remplacement des éclairages actuels par de l'éclairage à LED permettra également de réaliser des économies d'énergie.

Un éclairage à LED permet de réaliser une économie de consommation comprise entre 25 et 50 %, avec un retour sur investissement compris entre 2 et 6 ans.

Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux s'élève à 110 000€ TTC pour le gymnase Herzog, et à 40 000€ pour le tennis Monlouis.

Pour la réalisation de ces opérations, la ville pourra solliciter des subventions auprès des différents financeurs, et en particulier, le dispositif d'aide aux communes reconduit pour l'année 2023 par le Conseil de la Métropole de Lyon en date du 23 janvier 2023.

Merci d'approuver le lancement des travaux de remplacement des éclairages du gymnase Herzog et des tennis Monlouis dont le coût prévisionnel des travaux est évalué à 110 000 €TTC pour l'un, et à 40 000 €TTC pour l'autre, et d'autoriser Madame le Maire à déposer 2 demandes de subventions auprès de la Métropole de Lyon.

Je vous remercie.

*-Entrée de manifestants dans la salle-*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie Monsieur SOUCHON.

Je mets le premier le rapport aux voix concernant les travaux de remplacement de l'éclairage du terrain de tennis Montlouis et la demande de subvention.

*Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Je mets le rapport au vote concernant les travaux sur l'éclairage de la grande salle du gymnase Herzog et la demande de subvention.

*Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie.

**-000-**

9 – Travaux de remplacement des menuiseries extérieures des Maisons Arlès Dufour et des

Sociétés ainsi que demande de subvention

**Mme POUZERGUE.-** Je donne la parole à Madame GUILLEMIN.

**Mme GUILLEMIN.-** Je vous remercie Madame le Maire.

La Ville d'Oullins souhaite procéder au remplacement des menuiseries de la Maison des sociétés et de la Maison Arlès Dufour, respectivement situées 37, rue Raspail et Chabrières. Ce programme de rénovation vise à améliorer le confort d'usage ainsi que les performances énergétiques des bâtiments grâce au remplacement des menuiseries dans le respect du patrimoine existant.

Pour mémoire, certaines menuiseries de la Maison Arlès Dufour ont déjà été changées.

Les menuiseries bois à changer sont équipées de simple vitrage, ne sont plus étanches à l'air et à l'eau, et sont pour certaines voilées ne permettant plus une fermeture thermique, acoustique et sécuritaire adéquate. Il est donc proposé de les remplacer par des menuiseries bois avec double vitrage conformes aux contraintes architecturales et énergétiques actuelles.

L'attribution du marché public pour ces travaux est prévue fin mai 2023 avec une pause à l'automne 2023. 4 semaines de travaux sont prévues.

Le coût prévisionnel de la fourniture et pose est de 120 000 € TTC pour la Maison Arlès Dufour, et 60 000 € TTC pour la Maison des sociétés, soit un total de 180 000 € TTC.

Il s'agit bien sûr d'un coût estimatif de travaux réalisés sur la base des devis effectués à l'été 2022 pour ces travaux ; estimatif auquel a été appliqué par précaution un supplément de 30 %.

Pour financer ces travaux, la Ville d'Oullins souhaite solliciter des subventions auprès de différents financeurs dont la Métropole de Lyon au titre des aides à l'investissement 2023. Aussi, je vous remercie d'approuver ces travaux et d'autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon et de tout autre dispositif de financement auquel ce dispositif serait intelligible.

Je vous remercie.

**Mme POUZERGUE.-** Je vous remercie Madame GUILLEMIN. Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.-** Je vous remercie.

14 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive CASCOL Gymnastique

**Mme POUZERGUE.**- Je redonne la parole à Monsieur SOUCHON.

**M. SOUCHON.**- Je vous remercie Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'association sportive du Club athlétique sportif des Cheminots Oullins Lyon CASCOL gym, affiliée à la Fédération française de gymnastique, fort de ses 350 adhérents, a pour objet la promotion des activités gymniques sous différentes formes (initiation, perfectionnement, compétition, loisirs), et ce, en direction de tout public (enfants, jeunes, adultes).

Pour la première fois de son histoire, le club a gagné sportivement en juin 2022 son accession dans la division « Top 12 national » qui rassemble les meilleurs gymnastes français et un grand nombre d'athlètes internationaux de niveau mondial. Avec ce résultat sportif de premier plan, la Ville d'Oullins est représentée sur 2 disciplines sportives importantes avec la participation de 2 clubs locaux, le Badminton club d'Oullins et le CASCOL gym, engagés dans les championnats représentant le plus haut niveau de pratique en France.

En participant à ce championnat Top 12, 2 journées de compétition au gymnase Herzog en novembre 2022 et en février 2023 ont rassemblé près d'un millier de personnes et remporté un vif succès. Cet engagement sportif doit se traduire par un engagement financier important pour ce projet de participation à ce « Top 12 ».

La Ville d'Oullins souhaite accompagner le CASCOL gym dans la consolidation financière d'un budget lui permettant de participer pleinement et pour la première fois de son histoire au Top 12. Ainsi, la ville souhaite allouer un montant financier de 10 000€.

J'en profite aussi pour féliciter le CASCOL gym pour leur maintien en Top 12 pour la saison prochaine.

Merci d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € au CASCOL gym et d'autoriser Madame le Maire à procéder au versement de cette subvention.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie Monsieur SOUCHON. On se réjouit effectivement de ce résultat magnifique de ce club. Je mets donc ce rapport aux voix.

*Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie.

*-Des Manifestants perturbent la réunion en scandant leur slogan-*

**Mme POUZERGUE.**- Je suppose que je n'obtiens pas le silence donc je suspens la séance un quart d'heure. Je vous remercie.

*-Suspension de séance de 19h17 à 19h32-*

**-000-**

15 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du Badminton Club d'Oullins (BACO)

**Mme POUZERGUE.**- Je donne la parole à Monsieur SOUCHON.

**M. SOUCHON.**- Je vous remercie Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'association sportive du badminton club d'Oullins (BACO), premier club de badminton du Rhône créé en 1981, œuvre dans la promotion du badminton sur le territoire communal ainsi que sur d'autres collectivités environnantes. Aujourd'hui, le club compte plus de 400 adhérents ; un tiers sont des jeunes et 40 % sont des féminines. Son action se décline à la fois sur le développement de la pratique pour tout niveau, la promotion d'activités à vocation du sport santé-inclusif, par des interventions pédagogiques avec des structures relevant du milieu du handicap, ainsi que la participation de ces équipes à des compétitions de niveau national.

Afin d'organiser au mieux son activité, le club s'est progressivement professionnalisé avec l'embauche de personnel salarié dont les principales missions sont l'encadrement pédagogique ainsi que le développement de l'activité du club. Afin de développer son activité et de renforcer ses actions engagées sur ces différentes thématiques, le club a souhaité réaliser un investissement conséquent en mobilisant ses ressources financières avec l'acquisition d'un véhicule réservé et dédié aux utilisations et aux besoins de déplacements de ses salariés notamment. Cet investissement financier a été voulu et défini dans une vraie démarche éco-responsable avec un impact environnemental mesuré avec l'achat d'un véhicule léger électrique représentant une dépense d'un montant de 15 933 €.

La ville souhaite participer à l'acquisition de ce véhicule pour un montant de 1 500€. Le montant restant est financé par le BACO avec l'aide des différents partenaires privés.

Merci d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € au BACO, et merci d'autoriser Madame le Maire à procéder au versement de cette subvention.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie Monsieur SOUCHON. Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie pour le club.

**-000-**

16 – Convention relative à la gestion territorialisée des déchets issus des marchés alimentaires et forains

**Mme POUZERGUE.**- Je donne la parole à Monsieur PROTON.

**M. PROTON.**- Je vous remercie Madame le Maire.

Chers collègues,

Depuis 2020, la Ville d'Oullins mène une démarche expérimentale de tri de déchets du marché de la Bussière tous les samedis matins. En partenariat avec la Métropole de Lyon, cette démarche au bilan positif, a permis d'anticiper la mise en application de la réglementation puisqu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les marchés forains devront mettre en place un tri des déchets à la source.

Dans ce contexte, il est nécessaire de poursuivre l'objectif d'amélioration de la gestion de ce type de déchets, notamment par la diminution de la production à la source et l'amélioration du tri. C'est pourquoi la Commune d'Oullins et la Métropole décident la mise en œuvre d'une gestion concertée et territorialisée des actions de prévention de pré-collecte et de collecte, enfin, du traitement des déchets générés par les marchés forains en se tenant sur le territoire communal.

A travers une Convention, établie pour une durée de 4 ans, dont le modèle est joint en annexe, chacune des parties s'engage sur un certain nombre de points. Il est donc convenu que la Ville supportera uniquement les dépenses qui excéderaient la charge financière actuellement prise en compte par la Métropole. Il est nécessaire pour la ville de s'engager dans une gestion vertueuse et de responsabilisation des forains au regard de leurs déchets.

C'est pour cette ces raisons qu'il est proposé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de gestion territorialisée des déchets issus des marchés alimentaires et forains.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie Monsieur PROTON. Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie.

**-000-**

**Mme POUZERGUE.**- Je donne la parole à Madame BELLABAS.

**T. BELLABAS :** Je vous remercie Madame la Maire.

Avant de vous présenter la programmation 2023, je tenais à vous préciser que nous sommes dans un contexte particulier, car après l'évaluation 2022, nous sommes toujours en attente du nouveau contrat de ville de l'État.

En tant qu'élue, je tiens à vous partager que cette année encore, j'ai eu le plaisir et une très grande fierté de travailler avec les services politiques de la ville. Je les remercie pour leur implication, car la programmation pour rappel n'est que la partie émergée de l'iceberg. À ce travail de programmation s'ajoute l'accueil du public au cœur de La Saulaie, des permanences au PIVO, l'aide méthodologique pour la constitution des dossiers dans le cadre des appels à projets de l'État et de la Métropole, ainsi que les recherches des financements tant publics que privés. L'équipe s'implique et participe également dans les projets ou groupes de travail menés en amont par l'État et la Métropole comme par exemple les dernières assises des quartiers populaires. L'objectif principal de ces échanges réside dans le partage d'expérience et la mise en avant des spécificités de notre territoire et de ses besoins en termes d'actions et de services. J'insiste également sur la confiance entre les services PIVO, les acteurs locaux et les partenaires, qui s'engagent en amont sur les projets, sans être certains de la validation et du financement total par l'État et la Métropole. Pour exemple, nous n'avons su que le 15 mars que l'enveloppe dédiée à la programmation 2023 allait subir à nouveau une baisse de crédit.

À Oullins, l'action politique de la ville s'inscrit sur un projet de territoire. Si le cofinancement des actions est validé sous condition de la réalisation sur les quartiers politique de la ville et donc de la Saulaie, nous réaffirmons encore cette année notre choix de continuer à intervenir au Golf et à Ampère qui sont nos 2 quartiers classés en veille active. C'est grâce à cette volonté et au soutien financier de l'État et de la Métropole que depuis 3 ans, nous proposons les « Quartiers d'été » qui sont faits partout dans la Ville avec des animations au pied d'immeubles et dans différentes structures pour favoriser une réelle mixité.

Je tiens à souligner que, cette année encore, la Ville maintiendra le poste d'Assistante. Pour rappel, le cofinancement était brutalement stoppé l'année dernière par la Métropole. Un budget, certes, mais si la Ville continue à pallier la carence de la Métropole, c'est que ce poste permet quand même au service politique de la Ville de mener à bien la programmation.

Revenons à nos belles actions. L'ensemble des 19 actions répondent aux différentes orientations du contrat de Ville. 16 projets sont portés par des associations ou acteurs

locaux, et 3 sont portés par la Ville. Tout d'abord, un socle de 12 actions reconduit depuis des années et qui ont toutes leur utilité dans le paysage de la Ville. Je veux parler, par exemple, des actions de la bibliothèque à l'école de La Saulaie, des actions de lutte contre la fracture numérique portées par l'association OASIS au sein de la Maison des associations, le fonds de participation des habitants qui a permis, par exemple, à l'association Les petits jardins de La Saulaie de construire un abri et un récupérateur d'eau, ou Opération « Ouvert tout l'été », menée par l'ACSO sur le site de l'école Jean Macé qui permet différentes activités pour des jeunes de 11 à 13 ans et de 14 à 17 ans. Ensuite, nous avons 5 actions qui commencent à s'installer après une phase expérimentale.

La crèche Avip, qui permet d'accompagner des familles dans leur retour à l'emploi depuis 2019. Des permanences d'accompagnement administratif et numérique par l'association Amély depuis 2020. Tous ensemble à La Saulaie, portée par So Be Happy Attitude en lien avec Handisport ; animation basée sur le « aller vers » avec un temps consacré à aller chercher les bénéficiaires, suivi d'une heure d'activité physique et de convivialité, action menée en coordination avec les bailleurs sociaux et les acteurs du quartier afin qu'ils poursuivent leur cheminement vers d'autres actions. Puis la Vélo-école, désormais portée par JANUS après 5 ans de mise en œuvre par l'ACSO.

Cette année, pour 2023, 2 nouvelles actions. La première : Nouveau chapitre au Golf. Fort de l'expérience bibliothèque de rue à La Saulaie, et des bénéfices constatés, l'ACSO a souhaité créer un espace dédié aux livres et à l'expression dans le quartier du Golf. Il s'agit également de le mettre à disposition des groupes déjà présents qui proposent des activités lors des temps périscolaires. Se rajouteront également des animations menées par des animateurs enfants jeunesse et animateurs adultes familles sur les périodes de vacances scolaires afin de favoriser l'accès à la culture ainsi que des sorties culturelles de proximité. Et la dernière nouvelle, les vendredis du Bac, menée par le théâtre de la Renaissance, action qui vise à la fois à proposer une programmation culturelle spécifique aux habitants de La Saulaie, et à proposer des rendez-vous en co-construction avec les acteurs comme l'ACSO et JANUS.

La politique de la Ville, et cette programmation sont parfois perçues comme une addition d'actions sans cohérence, pour autant, chaque action contribue au projet du territoire avec une visée particulièrement affirmée, faire Ville.

L'ambition de développement et du renouvellement des actions est toujours présente, et ce, malgré la baisse des financements et des logiques comptables des principaux financeurs que sont la Métropole et l'État. Les actions menées correspondent toujours aux objectifs stratégiques inscrits dans le contrat de Ville et restent pertinentes pour répondre aux problématiques rencontrées par les habitants. L'objectif de renouvellement des actions de la programmation et les besoins de les inscrire dans le temps afin d'en mesurer l'efficacité semblent cependant difficilement conjuguables. Cela

est d'autant plus difficile compte tenu des moyens alloués à la programmation politique de la Ville ces dernières années.

Au-delà de ces contraintes, nous en conviendrons, nous pouvons être fiers à Oullins d'avoir des acteurs qui se mobilisent pour les habitants des quartiers prioritaires en faisant plus avec moins. Un résultat qui est possible grâce au travail partenarial vaste et vivant à Oullins et des acteurs animés par la même envie de travailler en transversalité et de construire ensemble, sans oublier les choix assumés et portés par la Ville, de maintien des budgets politiques de la ville et politique RH dédiée.

Le montant total de la programmation est de 671 220 € dont 30 000 € fléchés sur les crédits politiques de la Ville. Je vous remercie Madame la Maire.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie Madame BELLABAS. On peut peut-être rajouter que le PIVO a déménagé la semaine dernière à la Maison du projet, et qu'effectivement le maintien de la permanence de la secrétaire du PIVO permettra aussi d'avoir des permanences tous les jours dans cette Maison du projet. Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie. Je vous remercie également Madame BELLABAS pour le suivi de ce dossier tout au long de l'année.

-000-

19 – Conventions pour l'établissement du forfait communal pour les élèves Oullinois inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires privées Notre Dame du Bon Conseil et Fleury Marceau (année scolaire 2022-2023)

**Mme POUZERGUE.**- Je donne la parole à Madame DAUVERGNE.

**Mme DAUVERGNE.**- Je vous remercie Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Le code de l'éducation prévoit que les dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat sont prises en charge par la collectivité dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. C'est sur la base de ce principe de parité que la Ville d'Oullins participe déjà chaque année au financement des écoles Fleury Marceau et Notre Dame du Bon Conseil.

Une convention fixe les modalités de ce financement. La convention triennale 2019-2022 étant arrivée à son terme, il convient de renouveler le cadre financier pour la période 2022-2023. Cette dépense revêt un caractère obligatoire pour la commune. Elle ne concerne que les enfants domiciliés à Oullins, et en âge d'être scolarisés à la date de la rentrée scolaire, c'est-à-dire les enfants qui ont 3 ans révolus et ceux qui auront 3 ans avant le 31 décembre suivant la rentrée.

La ville n'a pas d'obligation de contribuer au financement des enfants scolarisés dans une école privée en dehors d'Oullins. La loi et les textes réglementaires précisent les modalités pour déterminer le montant de la participation financière.

Pour l'année scolaire 2022-2023, la Collectivité propose de retenir le coût par élève sur la base du forfait suivant : pour les écoles maternelles, 1 146 € par élève, et pour le forfait élémentaire, 672,50 € par élève.

On vous demande aujourd'hui d'approuver l'actualisation des forfaits pour les enfants domiciliés à Oullins et scolarisés dans nos écoles privées, et d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention.

J'avais juste une précision à faire. L'État s'était engagé à compenser le coût supplémentaire induit par l'obligation de scolarisation des enfants de 3 ans. Ce coût correspond à peu près à 94 000 € pour l'année 2019-2020, et une centaine de milliers d'euros pour 2021-2022. Nous avons reçu un refus de l'État de compenser cette dépense. Il y a actuellement un recours actuellement pour essayer d'obtenir cette compensation ; il y a énormément de communes qui sont dans cette situation.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie Madame DAUVERGNE pour ces précisions. Je précise que Monsieur BARBIERO qui siège à Notre Dame du Bon Conseil en tant que représentant de la Commune ne prend pas part au vote. Je mets donc ce rapport aux voix.

*Monsieur Mantelet vote contre.*

*Mesdames Badr-Vovelle, Bellissen et Séchaud, Messieurs Baarsch, Giron, Hébert et Kohlhaas s'abstiennent.*

*Le Conseil municipal adopte cette délibération à la MAJORITÉ*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie.

-000-

1 – Budget général - Approbation du compte administratif 2022

**Mme POUZERGUE.**- Je donne la parole à Monsieur DELORME.

**Mr DELORME.**- Je vous remercie Madame le Maire.

Mes chers collègues,

Le présent rapport que j'ai le plaisir et l'honneur de vous présenter ce soir traite donc du Compte Administratif 2022. Ce document vise à recenser toutes les sommes que la Ville d'Oullins a encaissées et décaissées, et qui ont donc fait varier le solde de notre compte en banque (recettes et dépenses réelles comme les dépenses de personnel par

exemple), et également les dépenses et les recettes comptabilisées, mais qui n'ont donné lieu à aucune baisse ou augmentation du solde de notre compte en banque (recettes et dépenses d'ordre comme les amortissements par exemple).

Malheureusement, l'année 2022 n'aura offert aucun répit à notre Commune puisque dans la continuité de la crise COVID en 2021, l'année 2022 aura débuté par le conflit russo-ukrainien dont les conséquences n'auront pas tardé à dégrader nos principaux indicateurs économiques dont l'inflation. Cette crise impacte durement la vie quotidienne de nos entreprises, des collectivités, des hôpitaux, de l'État, mais elle impacte plus durement encore la majorité de nos concitoyens, et c'est la raison pour laquelle la Ville d'Oullins fait et fera tout ce qui lui est possible pour limiter cet impact et améliorer la qualité de vie des Oullinois aujourd'hui comme demain.

Mais heureusement, et à notre plus grande surprise, l'administration fiscale s'est rappelée à nous en cette fin d'année dernière en venant corriger à la hausse l'aide financière apportée par l'État aux collectivités territoriales suite à la disparition de la taxe d'habitation. Cette recette exceptionnelle de près de 860 000 euros cumulée avec la révision des bases fiscales, mais aussi et surtout grâce aux efforts cumulés de notre équipe municipale et des services de la Ville d'Oullins pour maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement, me permettent aujourd'hui de vous présenter un bilan 2022 positif au regard des contraintes qui ont pesées sur nous tout au long de l'année dernière.

Ainsi, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022, la Ville d'Oullins a encaissé 31 464 771,19 euros et décaissé 29 909 733,08 euros pour sa section de fonctionnement, soit un résultat positif 2022 de 1 555 038,11 euros. Au résultat de l'année 2022, il convient d'ajouter le résultat de clôture cumulé de l'année 2021 qui avait été affecté au budget primitif 2022 pour la somme de 1 787 951,91 euros, ce qui donne un résultat de clôture cumulé 2022 de 3 342 990,02 euros.

En investissement, le résultat est déficitaire de 2 131 603,15 euros. Au déficit de l'année 2022, il convient de rajouter le solde d'exécution cumulé de l'année 2021 qui avait été affecté au budget primitif 2022 pour la somme de 1 953 399,79 euros, ce qui donne un solde d'exécution cumulé 2022 de – 178 203,36 euros.

Voici donc comment se structure le résultat de notre Commune pour 2022, et nous vous présenterons dans quelques minutes un rapport sur les modalités de son affectation.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 9,01 % (+ 2 589 154 euros), passant de 28 741 406 euros en 2021 à 31 330 560 euros en 2022. Cette évolution très positive pour notre Ville, et qui l'aide en partie à supporter les chocs économiques successifs de ces dernières années, se structure notamment en trois grandes parties qui sont :

- le produit des services et domaines (en vert sur le graphique qui vous est projeté) : + 213 200 euros par rapport à 2021 ;
- le produit des impôts et taxes proprement dits (en violet sur le graphique qui vous est projeté) : + 1 630 000 euros par rapport à 2021. Je tiens à rappeler ici, tout comme je l'avais évoqué lors du vote du rapport d'orientations budgétaires en séance du Conseil Municipal du 2 mars 2023, et nous le verrons un peu plus tard avec le rapport sur les taux d'imposition, que cette évolution n'est en aucun cas liée à une décision politique d'augmentation des taux d'imposition, mais à une correction des bases fiscales qui est indexée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé depuis 2018 ;
- le produit des dotations et participations (en bleu sur le graphique qui vous est projeté) : + 795 000 euros par rapport à 2021, chapitre sur lequel l'État nous a notamment reversé la correction de 860 000 euros dont je vous parlais en introduction.

S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement, elles augmentent de 2,96 % (+ 745 453 euros), passant de 25 144 940 euros à 25 890 393 euros entre 2021 et 2022. Elle se structurent ainsi que vous pouvez le voir sur le graphique qui est actuellement projeté. Sans surprise, ce sont les dépenses de personnel qui composent majoritairement ces dépenses, mais il est intéressant de constater que les charges générales restent, sur la période, maîtrisées. Je vous disais, voici quelques minutes, en évoquant les recettes réelles de fonctionnement que leur évolution positive avait en partie permis à notre Ville de supporter l'impact de l'augmentation des charges liées à la crise russo-ukrainienne.

En effet, il faut savoir que lors de la présentation du CA 2021, je vous indiquais que du fait de la crise COVID notamment, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement était de +2,90 % (+ 709 000 euros) entre 2020 et 2021. Cette année, grâce aux efforts conjugués de notre équipe et des services municipaux, nous avons une fois de plus réussi à maîtriser cette évolution au même niveau que l'année dernière alors même que trois impacts se sont cette fois-ci conjugués :

- d'abord les reliquats de la crise COVID (nous avons pu constater sur le premier graphique que l'inflation n'a cessé de progresser entre 2020 et 2022) pour laquelle nous devons toujours rester vigilants et ne surtout pas baisser la garde ;
- la crise russo-ukrainienne dont chacun connaît aujourd'hui les effets délétères sur le coût de nos achats en particulier l'énergie ;

- l'augmentation du point d'indice du traitement de nos agents, qui, si nous ne remettons pas en cause loin de là, ce juste retour des choses à l'égard de leur travail, n'en pèse pas pour autant moins sur le budget de notre commune.

Les recettes réelles d'investissement ont comptabilisé en 2022 :

- des recettes de subvention pour près de 113 800 euros ;
- la recette du Fonds de Compensation pour la TVA à hauteur de 628 625 euros.

Mais le fait marquant des recettes réelles d'investissement en 2022 a été, comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires 2023, que la Ville n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt pour financer ses dépenses d'équipement ; fort heureusement d'ailleurs car, du fait du conflit russo-ukrainien, les taux d'intérêts ont augmenté si vite et à un niveau tel que le taux d'usure de la Banque de France n'a pas été suffisamment réajusté à la hausse. De fait, les banques n'ont plus été capables de prêter à taux fixe sur certaines périodes de l'année 2022 ainsi que le montre le graphique qui vous est actuellement projeté.

Notre Commune n'est pour autant pas restée inactive durant cet exercice sur ses équipements. Ce sont ainsi 4,25 millions d'euros contre 4 millions d'euros en 2021 qui auront été consacrés aux équipements oullinois, soit + 246 000 euros (+ 6,15 %).

Puisque notre Ville n'a pas recouru à l'emprunt sur l'exercice qui vient de se clore, elle s'est donc désendettée de près de 2 545 000 euros, ce qui correspond au remboursement des capitaux d'emprunt sur l'année 2022. De fait, avec un stock de dettes qui n'a pas augmenté, et dans le même temps, un niveau d'épargne brute qui s'améliore, ainsi que je l'avais évoqué avec vous lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2023, notre capacité de désendettement qui était à un niveau de 12,6 ans en 2021 est aujourd'hui de 8,2 ans passant enfin sous le seuil limite de 10 fixé par l'État dans la loi de finance 2018.

La particularité de l'exercice 2022 de notre section d'investissement tient en fait, dans les opérations d'ordre et notamment les opérations patrimoniales.

A l'instar de l'année 2021, nous pouvons malheureusement toujours constater que le contexte économique et politique ne s'est pas simplifié, loin de là. Les difficultés sont toujours présentes et les contraintes, budgétaires notamment, sont toujours exigeantes.

Toutefois, nous tenons bon. Notre équipe prend les décisions qui s'imposent tant dans le présent que pour l'avenir, pour respecter les équilibres et le sérieux de nos comptes, pour préparer les grands projets qui feront de la Ville d'Oullins une collectivité qui

compte au sein de la Métropole, et sans jamais renoncer à la qualité du service public au bénéfice de la population.

Je remercie la direction générale, la direction des finances et des achats, la direction des ressources humaines, ainsi que tous les services de la Ville, pour leur travail et pour leur maîtrise des finances de la commune, tout au long de l'année, qui nous ont aussi permis de réaliser ces résultats très satisfaisants.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver ce compte administratif, et je vous remercie de votre attention.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie Monsieur DELORME.

J'ai 3 demandes d'intervention. Je donne tout de suite la parole à Madame SECHAUD.

**Mme SECHAUD.**- Je vous remercie Madame la Maire.

Que nous révèle ce compte administratif ?

Une nouvelle budgétaire rassurante, notre collectivité n'ayant pas fait appel à un nouvel emprunt en 2022, sa dette extrêmement lourde ne s'est pas creusée davantage. L'épargne est-elle suffisante néanmoins pour financer les investissements nécessaires ? Ceux prévus en 2022 ne sont pas totalement financés, d'autres seraient nécessaires que vous n'aviez pas ciblés.

Les crédits ouverts en 2022 pour l'école de la Glacière, pour la maternelle Marie Curie, pour l'aménagement de La Saulaie sont partiellement reportés, certains annulés, ce qui peut être une adroite manœuvre budgétaire pour baisser les dépenses d'investissement de l'année en cours. Curieusement, les crédits ouverts pour frais d'études concernant la piscine de 25 603 € ont bien été émis. S'agit-il bien de la piscine d'Oullins ? Auquel cas le projet de piscine intercommunale que vous nourrissez avec Mr Moroge, d'où serait partie à vous entendre votre envie soudaine de fusionner les deux villes. Ce projet fait-il l'objet d'autres études ?

Côté investissement, le flop dans les dépenses, c'est votre idée de « plantons le décor ».

13 500€ prévus, 3 800€ dépensés. Apparemment, les Oullinois.es ne vous ont pas suivis.

Une somme importante prévue pour les agencements et installations générales non consommée, idem pour les bâtiments privés.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il y a plus d'1 800 000€ de crédits annulés, dus à des mandats émis inférieurs à ceux ouverts concernant les charges à caractère général et les charges exceptionnelles, mais aussi concernant les charges de personnel où l'on constate que la rémunération des personnels titulaires a été inférieure à celle

prévue au budget, il en va de même pour les rémunérations des apprentis, tandis que la rémunération des personnels non titulaires est supérieure aux crédits ouverts.

Si l'on peut se réjouir des économies réalisées sur les dépenses concernant les charges à caractère général, celles réalisées sur les personnels, mais aussi sur le CCAS et sur les associations sont inquiétantes.

Je vous renvoie à mon intervention en Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au sujet des emplois contractuels auxquels la loi permet aux collectivités locales d'avoir recours. Cette fragilisation de la fonction publique territoriale n'est pas sans rappeler celle de la fonction hospitalière et celle de la fonction publique d'État. Notre collectivité finalement contribue à cette mise en danger et, en tant que socialiste, je le regrette profondément. Je m'indigne aussi que le nombre prévu d'apprentis formés n'ait pas été celui prévu au budget 2022, que notre collectivité ait formé moins d'apprentis que prévu, car nous avons tous - l'Etat comme les chefs d'entreprises, les associations, et les collectivités - cette responsabilité envers les jeunes, celle de formation et d'accompagnement dans leur parcours professionnel.

La légère baisse de la subvention au CCAS interroge en cette année 2022, où à peine sortis de la crise sanitaire, nous basculons dans celle de la hausse des prix. Les plus fragiles économiquement d'entre nous n'ont pas eu le temps de relever la tête de l'eau, pour parler de façon imagée. Si cette baisse de subvention au CCAS devait percuter l'aide d'urgence, et si celle aux associations s'avère liée au nombre des adhérents, on assisterait là à un déni de la situation et de la réalité de la part de votre exécutif : une précarité galopante pour l'une, un repli sur soi pour beaucoup d'adhérents, provoqué par le danger de la Covid, que les associations ont du mal à faire revenir.

Que retenir des recettes de cette section de fonctionnement ?

L'absence d'aide de la région AURA saute aux yeux, tandis que la Métropole de Lyon, elle, est aux côtés de la commune, pour l'investissement local notamment.

Les recettes générées par le forfait post stationnement sont en nette progression – 56 000€ budgétés, 85 000 € de titres émis - , et là on comprend pourquoi votre exécutif est si favorable aux places de parking au lieu de rendre ces espaces à la végétalisation et au stationnement payant en centre-ville au lieu de généraliser la zone bleue.

**Mme POUZERGUE.**- Je donne la parole à Monsieur MANTELET.

**M. MANTELET.**- Je vous remercie.

Tout d'abord, et comme chaque année, je remercie les services de la ville pour leur investissement qui a rendu possible la présentation du compte administratif, ainsi que du budget primitif.

À sa lecture, fastidieuse et technique, on comprend que la ville a considérablement amélioré sa santé financière depuis quelques années. Je l'avais déjà reconnu ici, et je le fais à nouveau ce soir. Seulement, cette amélioration s'est faite au détriment de projets qui auraient pu être menés ailleurs que dans la Grande Rue et autour du Pôle Multimodal. Mais j'y reviendrai dans une autre intervention.

On peut noter aussi que cette amélioration s'est faite grâce au recours assez régulier à des demandes de subventions auprès :

- de l'État
- de la Région
- de la très méchante Métropole. De nouvelles demandes auprès de cette collectivité seront d'ailleurs proposées ce soir.

La ville a donc dégagé un nouveau résultat positif qui va lui permettre d'améliorer sa capacité d'autofinancement et de pouvoir être plus sereine face à son endettement. En tout cas, c'est votre avis... . Le taux de l'encours de dettes par rapport aux dépenses de fonctionnement est encore à 129 % alors qu'il n'est que de 69 % en moyenne dans les communes de la même strate. Je ne pense pas que cela nous mette à l'abri. Les crises financières sont si courantes et si soudaines dans un système capitaliste !

Néanmoins, permettez-moi de vous faire part de mon incompréhension. Vous nous présentez une fois de plus un résultat positif - ce n'est pas la 1ère année - en vous targuant donc que ce serait le résultat de votre bonne gestion, convenons-en..., mais alors, d'où vient cette urgence de fusion avec Pierre-Bénite ? L'argument budgétaire est bien un de ceux que vous avancez, pourtant les comptes que vous nous présentez depuis quelques années avec satisfaction ne vont pas dans le sens de votre discours alarmant.

Je sais, vous vous dites que M. Mantelet utilise cette délibération pour en remettre une couche sur le projet de fusion. Mais Mme Pouzergue, c'est vous qui auriez dû profiter de ce compte administratif pour nous apporter des éléments budgétaires concrets quant aux avantages d'une fusion. C'est vous qui auriez dû nous présenter des projections sur les différentes sections du compte administratif, en mettant en lumière les lignes qui seraient sécurisées. C'est vous qui auriez dû nous démontrer point par point, ligne par ligne, que les dotations de l'État seraient renforcées, ce qui aurait nécessité un travail sur tous les critères d'attribution - et ils sont nombreux - de ces dotations.

Mais une fois de plus, vous vous présentez les mains vides, sans éléments pour étayer votre projet. J'ai lu dans un article que M. Moroge et vous envisagiez de nous présenter une étude d'impact, mais dans un second temps, après une pseudo concertation que vous souhaitez lancer à partir d'un questionnaire en ligne. Cela veut-il dire qu'à ce jour, vous n'avez toujours pas fait d'études sur les conséquences de cette fusion pour les

comptes des deux villes ? Vous n'êtes toujours pas en capacité de nous expliquer les avantages financiers que nous pourrions obtenir grâce à elle ? Bref, vous ne pouvez toujours pas démontrer qu'elle est à la fois nécessaire et urgente ?

La vérité, c'est que vous n'avez rien fait dans ce sens, et que ce projet n'est étayé que par votre souhait de quitter votre poste de Maire, et celui de M. Moroge de prendre les rênes d'une commune plus importante. Ce questionnaire en ligne sur Objectif Commun montre à quel point vous n'avez pas préparé ce projet : les questions sont ridiculement orientées et aucun des thèmes abordés ne justifient une fusion des deux communes.

Mme Pouzergue, si votre désir est vraiment de ne plus être Maire d'Oullins, rien ne vous empêche de démissionner et de provoquer une nouvelle élection au Conseil Municipal. Mais au lieu de ça, après avoir vanté pendant plusieurs années la qualité du travail de votre équipe au niveau budgétaire, vous voulez confier la ville au Maire d'une commune presque 3 fois plus petite en nombre d'habitants et à la gestion moins qualitative, comme l'avait expliqué Jean-Charles KOHLHAAS lors du précédent Conseil.

En ce qui me concerne, je voterai contre ce Compte Administratif, car il valide des orientations budgétaires que je n'approuve pas, mais aussi parce qu'il justifie encore moins votre souhait de fusionner Oullins avec Pierre-Bénite.

Je vous remercie.

*-Applaudissements dans la salle-*

**Mme POUZERGUE.**- Je donne la parole à Monsieur KOHLHAAS.

**M. KOHLHAAS.**- Je vous remercie Madame la Maire.

Permettez-moi juste de dire un tout petit mot d'un point de vue budgétaire, puisque l'on est dans un rapport budgétaire de politique de la ville. Je n'avais pas prévu d'intervenir sur les délibérations précédentes, mais d'abord, j'aimerais saluer les actions de politique de la Ville d'Oullins et de ses partenaires, et en particulier, comme l'a très bien dit Madame BELLABAS, des associations qui sont porteuses de l'essentiel de ces actions-là.

Je ne veux pas faire l'ancien combattant, mais depuis quelques années, on a vu le désengagement, en premier lieu de l'État sur les actions politiques de la ville, et moi j'ai connu il y a une quinzaine d'années, le financement de la Région comme principal financeur des actions politiques de la ville. Aujourd'hui sur le bilan des actions d'Oullins, je crois que la participation de la région est inférieure à 2 % du montant des actions. Donc certes, la participation de la Métropole sur un poste particulier diminue, et vous avez tout à fait le droit de le dire et de le regretter, et je peux même m'associer à un certain regret par moment. J'aimerais que d'un point de vue budgétaire, lorsque la participation de la Métropole augmente - et globalement depuis 3 ans la participation

de la Métropole et en soutien de la Commune d'Oullins sur différentes politiques est plutôt en augmentation -, on le dise aussi pour un juste équilibre, puisque l'on est dans un rapport budgétaire.

Comme mes camarades l'ont dit avant moi, et je vais me répéter un peu - puisque Monsieur DELORME, lors du rapport d'orientation budgétaire d'il y a un peu plus d'un mois, on avait déjà quasiment tous ces éléments qui nous étaient présentés -, la situation s'améliore, encore, même si l'encours de dettes reste encore très fort et nous place sans doute parmi les communes les plus endettées ; il y a une amélioration de notre capacité d'autofinancement. Cette amélioration, vous l'avez dit, est liée à plusieurs facteurs ; certains qui sont très conjoncturels, comme celui de l'État que vous avez cité, et puis d'autres qui se répètent quand même d'année en année, et notamment l'augmentation des recettes fiscales. Alors certes, les taux n'ont pas augmenté, mais les impôts, et en particulier la taxe foncière payée par les habitants d'Oullins propriétaires, eux, ont augmenté, et ce, depuis quelques années avec des niveaux qui sont quand même assez élevés, puisque l'on prend entre 5 et 10 % par an grâce à l'augmentation des bases. Il faut aussi parler des droits de mutation qui ont connu une dynamique importante, même si ça risque de se tasser dans les mois qui viennent. C'est donc quand même dans un premier lieu grâce à cette augmentation des recettes fiscales que la situation d'Oullins s'est améliorée ces 3 dernières années.

En deuxième, et vous l'avez dit aussi, cette situation s'améliore parce que les dépenses sont maîtrisées. Alors vous vous en targuez, et vous avez raison sans doute, mais permettez-nous d'avoir un point de vue un petit peu différent en constatant quand même qu'un certain nombre de besoins exprimés par la population d'Oullins ne sont aujourd'hui pas couverts ou mal couverts ou pas assez couverts du fait de cette maîtrise des dépenses, alors qu'en même temps la participation de ces mêmes habitants d'Oullins à l'augmentation des recettes fiscales est très forte.

Je ne partage donc pas totalement votre enthousiasme sur cette maîtrise des dépenses. Je pense, comme je l'ai déjà dit lors du rapport d'orientation budgétaire, qu'entre la maîtrise des dépenses un peu drastique de la Ville d'Oullins, et la politique totalement inverse de la ville de Pierre-Bénite, il y a peut-être un juste-milieu.

Lors d'un dernier Conseil municipal et du débat sur le rapport d'orientation budgétaire, je vous ai demandé, Madame la Maire, de nous fournir, et de fournir à la population, des études d'impact sur ce que serait la fusion entre Oullins et Pierre-Bénite. Sur un certain nombre de domaines, il nous semble plus que nécessaire, au minimum, que les élus du Conseil Municipal qui auront à délibérer, aient connaissance des conséquences de leur choix et de leur délibération. Comme l'a très bien dit Bertrand MANTELET il y a quelques minutes, une première étude d'impact sur comment va se traduire pour les finances des 2 villes cette fusion me semblerait plus que nécessaire.

Aujourd'hui, vous avez lancé une concertation qui a été qualifiée de parodie de concertation par un certain nombre de journalistes - je ne porterai pas de jugement -, mais quelle que soit la concertation que vous souhaitiez faire, la concertation ne s'entend que si les personnes ont l'information avant d'être concertés, donc il faut absolument que nous ayons des études concrètes sur quelles seront les conséquences de cette fusion sur la fiscalité - parce que c'est d'abord ce qui intéresse les habitants de nos communes -, sur les dépenses, sur le personnel, l'endettement, la capacité d'autofinancement etc... , et je crois que cette étude d'impact, est plus que nécessaire pour que l'on puisse continuer de débattre sereinement. Je ne sais pas si cette étude a eu lieu, auquel cas, si vous l'avez faite, il faut nous la communiquer le plus rapidement possible ; si elle n'a pas eu lieu, il faut la diligenter pour que l'on puisse l'avoir assez rapidement. En-tout-cas une chose est certaine, c'est que si ces études d'impact ne sont pas fournies aux élus, je pense que cela fragilisera fortement une délibération, quel que soit le résultat de cette délibération, parce que les élus ne pourront pas délibérer en connaissance de cause. Je vous demande donc, encore une fois, de nous fournir toutes ces informations. Je vous remercie.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous laisse répondre Monsieur DELORME, puis je compléterai.

**Mr DELORME.**- Je vous remercie Madame le Maire.

Je m'adresserai en premier lieu à Madame SECHAUD puisque vous êtes la première à avoir pris la parole. Je crois qu'il y a quelques semaines, en mars 2023, vous avez fêté vos 15 ans sur les bancs de cette assemblée ; j'ai moi-même fêté mes 12 ans. Ce que je veux dire par là, c'est que l'on aurait presque pu souffler nos bougies ensemble ; nous faisons partie des dinosaures de cette assemblée.

*- Rires dans la salle -*

Il y a un fort renouvellement sur tous les bancs bien entendu. Ce que je voulais faire remarquer, Madame SECHAUD, c'est que malgré ces années, vous n'avez pas perdu votre capacité à me surprendre.

**Mme SECHAUD.**- Et bien tant mieux ! J'en suis ravie.

**Mr DELORME.**- Vous savez, je crois que beaucoup de mes prédécesseurs à la fonction d'Adjoint aux finances auraient rêvé de présenter un texte comme celui que je viens de vous présenter et de commenter les chiffres que je vous ai commentés. Néanmoins, vous arrivez quand même - et en même temps c'est votre rôle me direz-vous, et vous avez raison -, à chercher la petite bête parfois toute petite, parce que sur un budget de 40 000 000 €, vous évoquez souvent des budgets de 10 à 20 000 €, mais soit.

Sur la question notamment des reports, vous semblez suggérer qu'il s'agirait peut-être d'un tour de passe-passe financier. Je voudrais, pour justifier en-tout-cas une grande

partie des reports de l'année 2022 sur l'année 2023, notamment sur le champ de l'investissement, m'adresser à tous les Oullinois qui sont dans le public et qui aussi liront le journal dans les prochains jours. Si vous avez, Madame SECHAUD - peut-être que c'est votre cas personnel -, engagé des travaux chez vous, vous aurez constaté qu'à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, un certain nombre d'artisans - mais c'est le cas aussi pour les fournisseurs à la Ville d'Oullins de toutes les collectivités, et de toutes les entreprises de France -, ont eu un certain mal à pouvoir être fournis, car beaucoup de matières premières ont connu des ruptures. Nous avons donc nous aussi été frappés sur un certain nombre d'engagements financiers que nous avons pris, et sur le plan de l'investissement en 2022 par des reports qui sont évidemment indépendants de notre volonté, et qui n'ont évidemment rien à voir avec je ne sais quel tour de passe-passe budgétaire ; nous sommes les premiers à regretter que tout n'ait pas pu être réalisé comme nous l'avions souhaité sur l'année 2022. Néanmoins, j'attire votre attention sur un chiffre, Madame SECHAUD - vous l'avez peut-être vous-même calculé, puisque je sais que vous étudiez le compte administratif avec beaucoup de minutie, le taux de réalisation, notamment sur le budget de fonctionnement est de 98 %. Et, vous avez raison aussi de rappeler le fait que le compte administratif, c'est avant tout pour les élus municipaux de la majorité et de l'opposition de constater la bonne exécution du budget, lequel a été exécuté je trouve dans des proportions extrêmement satisfaisantes pour l'année 2022, mais c'était déjà le cas pour les années précédentes, et ce, en dépit des éléments que je viens de vous donner.

L'autre point que je souhaitais évoquer avec vous, puisque vous me posez la question, concerne les charges de personnel. Vous semblez aussi regretter que nous n'ayons pas consommé toute l'enveloppe qui était prévue. Je me permets simplement de rappeler que dans le courant de l'année 2022, nous avons un petit peu en catastrophe ouvert 300 000 € de crédit sur les charges de personnel, parce que l'État a décidé, de façon unilatérale - mais ça fait partie de ses prérogatives -, la hausse du point d'indice de 3,5 % pour les fonctionnaires d'État hospitaliers mais aussi territoriaux. C'était une décision qui n'était évidemment pas possible d'anticiper lors de la construction du budget 2022 donc nous avons ouvert des crédits, comme je l'ai dit en catastrophe au milieu de l'année, et je crois que l'on peut se satisfaire de ne pas avoir en effet consommé toute cette enveloppe.

C'est l'enveloppe exceptionnelle de crédit ouverte au milieu de l'année qui n'a pas été consommée entièrement, mais c'était une enveloppe qui n'avait pas été prévue au moment du vote du budget donc je considère qu'il n'y a aucune matière à scandale sur ce plan-là, et que de toute façon, nous avons évidemment dépensé beaucoup plus en 2022 que ce que nous avons prévu en avril de l'année passée au moment du vote du budget.

Je m'adresse maintenant à Monsieur MANTELET.

Je souhaite Monsieur MANTELET, vous adresser deux remerciements par rapport à votre propos. D'abord, vous avez noté à raison que nous sommes allés chercher des subventions. Je crois que c'est un point sur lequel nous avons aussi un effort à faire ces dernières années, nous le faisons. Alors je regrette que vous ironisiez sur le fait que nous allions chercher des subventions, mais c'est un effort conséquent de la part de notre service, et je salue ici Monsieur VELIKONIA et son prédécesseur, Monsieur ARNAUD, qui ont œuvré et qui œuvrent aujourd'hui beaucoup sur ce plan-là. La bonne gestion, c'est évidemment maîtriser les dépenses, mais c'est aussi aller chercher des recettes, et je vous remercie, même si vous ne l'avez pas dit comme j'aurais voulu que vous le disiez, mais je vous remercie néanmoins de l'avoir noté.

Je voulais aussi vous remercier sur votre alerte sur l'endettement. Même si l'on fait de la politique et que l'on a le droit aussi de s'enthousiasmer bien souvent lorsque les chiffres sont bons, j'essaie néanmoins de rester lucide et mesuré dans mes propos s'agissant de la dette. Oui, notre capacité de désendettement est orientée à la baisse, et c'est une bonne chose, à 8,2 années en 2022. Mais voilà, on le sait, on est lucide, et je crois que Madame le Maire, les membres de l'équipe, et moi-même, on le dit, et même très ouvertement, notamment avec Monsieur KOHLHAAS lorsque l'on débat sur ces sujets-là. On a conscience que notre dette est toujours très élevée, notamment par habitant. Voilà, il n'y a aucune discussion à ce sujet, on est très lucide. Vous nous alertez, c'est votre rôle. Je voulais vous rassurer, et d'ailleurs Monsieur KOHLHAAS l'a cité il y a quelques instants dans son intervention également.

Je terminerai sur une remarque que venait de faire Monsieur KOHLHAAS. C'est davantage l'Adjoint aux Ressources Humaines qui s'exprime que l'Adjoint aux Finances sur ce plan-là. Vous citez des besoins pas ou mal couverts ou non couverts de la part des habitants. Je crois que dans cette équipe municipale, en dépit de toutes les difficultés financières que l'on peut connaître et que l'on a pu connaître ces dernières années encore, on est très attentifs et très soucieux de la bonne qualité du service public. Je crois que le poste des dépenses de personnel n'est pas un poste sur lequel, j'allais dire on va à l'économie, mais c'est fatalement le cas parce qu'il s'agit de maîtriser nos dépenses de fonctionnement, mais jamais au détriment de la bonne qualité de service public. Lorsque l'on a créé, notamment au 1<sup>er</sup> janvier, un service dédié à l'accueil et aux relations avec les usagers, c'est bien aussi le marqueur d'une volonté de notre part que l'on souhaite vraiment se positionner là-dessus. Un autre poste qui fait partie des dépenses de personnel et sur lequel on ne fait pas d'économie - je voulais vraiment le souligner -, c'est tout ce qui touche à la qualité de vie au travail, à la formation, à l'équipement, au mobilier, à l'ergonomie des postes de travail. Je m'adresse ici à mes collègues qui siègent et aussi à l'ancien CHSCT, sur le fait que ce sont vraiment des sujets sur lesquels on est attentif.

Voilà ce que je pouvais dire, Madame le Maire, sur les interventions de nos collègues.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie Monsieur DELORME pour ces précisions. J'ajouterai juste quelques mots par rapport à ce projet de commune nouvelle. Bien sûr que certaines de ces études d'impact sont quasiment terminées, et avant la fin du mois d'avril, courant mai en-tout-cas au plus tard, notamment sur l'aspect financier et fiscal, on pourra vous apporter un certain nombre d'éléments, même si l'intérêt de cette commune nouvelle n'est pas uniquement budgétaire et financier, bien évidemment, mais plutôt d'apporter des services nouveaux à la population.

Je ne participe pas au vote, je dois quand même pour le PV indiquer que Monsieur AMBARD a donné un pouvoir à Monsieur DELORME puisqu'il a dû quitter notre Assemblée.

Je laisse Monsieur GUILLEMAN présider l'assemblée le temps de voter ce compte administratif pour lequel je remercie à mon tour à la fois Monsieur DELORME et bien sûr les services en charge de ce domaine.

*-Mme POUZERGUE quitte la séance-*

**M. GUILLEMAN.**- Le compte administratif ayant été présenté et les débats ayant eu lieu, il est à présent demandé au Conseil municipal de bien vouloir se positionner sur l'approbation du compte administratif 2022.

*Mesdames Badr-Vovelle, Bellissen et Séchaud, Messieurs Baarsch, Giron, Hébert, Kohlhaas et Mantelet votent contre.*

*Le Conseil municipal adopte cette délibération à la MAJORITÉ*

*-Retour en séance de Mme POUZERGUE -*

**M. GUILLEMAN.**- Madame le Maire, le Conseil municipal vous donne quitus à la majorité pour le compte administratif 2022.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous en remercie.

**-000-**

2 – Budget général - Approbation du compte de gestion 2022 établi par le trésorier payeur de la Ville d'Oullins

**Mme POUZERGUE.**- Monsieur DELORME, vous avez à nouveau la parole.

**Mr DELORME.**- Je vous remercie Madame le Maire.

Mes chers collègues,

Par cette délibération, il s'agit d'approuver le compte de gestion 2022 dressé par le comptable public de la Ville, dans la mesure où ces résultats n'appellent ni observation, ni réserve.

Je rappelle que le compte de gestion rassemble le bilan, le compte de résultat, et l'état de la réalisation des opérations, notamment. Il sera fusionné à partir de l'année prochaine avec le Compte Administratif au sein de ce qui s'appellera le CFU (Compte Financier Unique).

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie Monsieur DELORME. Je mets le rapport aux voix.

*Mesdames Badr-Vovelle, Bellissen et Séchaud, Messieurs Baarsch, Giron, Hébert, Kohlhaas et Mantelet s'abstiennent.*

*Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie.

-000-

3 – Budget général - Affectation du résultat 2022 au budget primitif 2023

**Mme POUZERGUE.**- Je donne la parole à nouveau à Monsieur DELORME.

**Mr DELORME.**- Je vous remercie Madame le Maire.

Mes chers collègues,

L'examen du Compte Administratif 2022 met en évidence les résultats suivants :

- un déficit de la section d'investissement d'un montant de 2 131 603,15 euros ;
- un excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 1 555 038,11 euros ;
- des reports de l'exercice 2021 de 1 787 951,91 euros en recettes de fonctionnement et de 1 953 399,79 euros en recettes d'investissement ;
- des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant en dépenses de 764 797,98 euros.

Le résultat de fonctionnement 2022, déduit du besoin de financement 2023, donne un résultat positif à 2 399 988,68 euros.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie Monsieur DELORME. Je mets le rapport aux voix.

*Mesdames Badr-Vovelle, Bellissen et Séchaud, Messieurs Baarsch, Giron, Hébert, Kohlhaas et Mantelet s'abstiennent.*

*Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie.

-000-

4 – Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2023

**Mme POUZERGUE.**- Monsieur DELORME, vous avez la parole.

**Mr DELORME.**- Je vous remercie Madame le Maire.

Mes chers collègues,

Parallèlement au vote du budget, il convient de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2023.

Conformément à nos engagements, nous reconduisons les taux votés l'an passé :

- 35,30 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, soit notre taux communal de 24,27 %, augmenté du taux hérité du département (11,03 %).
- 34,33 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- 26,10 % pour la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie Monsieur DELORME. Je mets le rapport aux voix.

*Mesdames Badr-Vovelle, Bellissen et Séchaud, Messieurs Baarsch, Giron, Hébert, Kohlhaas et Mantelet s'abstiennent.*

*Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie.

5 – Budget général - Budget primitif pour l'exercice 2023

**Mme POUZERGUE.**- Monsieur DELORME, vous avez à nouveau la parole.

**Mr DELORME.**- Je vous remercie Madame le Maire.

Mes chers collègues,

Après avoir débattu ensemble du compte administratif 2022, de son résultat et de son affectation, voici donc venu le moment d'évoquer cette année 2023 qui s'est ouverte depuis un trimestre maintenant.

Comptablement parlant, le fait marquant de ce budget est donc sa première présentation au format M57. Vous le savez, car j'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de vous en parler, la Ville d'Oullins est donc site pilote en 2023 pour tester ce nouveau format budgétaire et comptable qui remplace l'instruction M14, et ce, un an avant le passage officiel pour pratiquement toutes les collectivités de France prévu au 1er janvier 2024.

Budgétairement parlant, c'est aussi une année complexe qui s'ouvre à nous puisque les mesures prises pour revaloriser le point d'indice des fonctionnaires validées en milieu d'année dernière compteront cette fois-ci en année pleine.

Il faudra aussi supporter le poids de l'augmentation des prix de l'énergie qui ne semble pas vouloir marquer le pas ainsi que de celui des matières premières qui impactent bon nombre de nos marchés publics.

Nous aurons donc à cœur de rester vigilants sur l'ensemble de ces sujets. En effet, la bonne santé financière de la Ville d'Oullins conditionnera la réussite des grands projets d'avenir pour lesquels la Commune se prépare d'ores et déjà, et qui en assureront la pérennité comme l'attractivité.

Le total de ce budget primitif 2023 s'équilibre donc en dépenses et en recettes à hauteur de 43 777 551 euros. Comme vous le savez, un budget se décompose en deux sections également équilibrées en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 34 140 372 euros pour la section de fonctionnement ;

- 9 637 178 euros pour la section d'investissement.

Nous allons donc aborder dans un premier temps la section de fonctionnement de ce budget primitif 2023. Ainsi que nous avons pu le voir ensemble dans le rapport précédent sur le compte administratif 2022, chaque section se décompose en recettes et dépenses réelles ainsi qu'en recettes et dépenses d'ordre.

Les recettes de fonctionnement se décomposent en 31 598 483 euros de recettes réelles,

141 900 euros de recettes d'ordre et, comme nous l'avons évoqué juste précédemment, du résultat antérieur reporté pour 2 399 989 euros. Le total de ces recettes est égal à 34 140 372 euros, en progression de 7,73 % par rapport aux recettes prévues au BP 2022 (31 690 858 euros) soit un peu plus de 2 449 000 euros.

Si nous nous attachons plus particulièrement aux recettes réelles de fonctionnement, on constate que l'essentiel de cette augmentation tient dans l'évolution du produit des impôts et taxes. En effet, et comme évoqué ensemble lors du débat d'orientations budgétaires 2023 au Conseil Municipal du 2 mars dernier, mais aussi il y a quelques instants, les bases fiscales de la Ville d'Oullins se sont vues appliquées un coefficient de + 7,10 % qui n'est autre que l'évolution de novembre 2021 à novembre 2022 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), autrement appelé inflation.

À ce sujet, nous sommes volontairement restés prudents sur la prévision des recettes, car les recettes pourraient être supérieures aux prévisions lorsque nous établirons le compte administratif de cette nouvelle année. En effet, nous aurions dû logiquement, pour calculer le produit fiscal 2023, appliquer ce coefficient aux valeurs du compte administratif 2022 et non aux valeurs prévisionnelles du budget primitif 2022. Toutefois, sachant qu'un chantier important d'actualisation des bases est en cours au niveau des services des impôts fonciers, et ce, à l'échelle nationale sur la déclaration des bases physiques par les particuliers, il semble préférable de rester prudents et de constater l'année 2023 lorsqu'elle sera achevée.

Le produit des domaines reste quasi constant par rapport à 2022 : 1 909 000 euros pour 1 883 000 euros l'année dernière.

Le deuxième point important des recettes de fonctionnement pour l'année 2023 est donc l'affectation anticipée du résultat 2022 au budget primitif en augmentation par rapport à l'année dernière d'un peu plus de 612 000 euros. Comme je l'ai évoqué tout à l'heure lors de la présentation du compte administratif, cet excellent élément constituant notre budget primitif provient du travail de maîtrise de nos dépenses et d'une recette fiscale exceptionnelle comptabilisée à la fin de l'année 2022.

Les dépenses réelles de fonctionnement se structurent autour de cinq grands postes :

- Les charges générales pour 4 870 298 euros en augmentation de 278 000 euros par rapport à 2022 puisque nous prévoyons l'impact de l'inflation dans nos crédits budgétaires ;
- Les charges de personnel pour 14 943 457 euros en augmentation de 735 000 euros par rapport à 2022 du fait de l'intégration en année pleine de l'augmentation du point d'indice de +3,5 % décidée en milieu d'année 2022 ; du glissement naturel des carrières (vieillesse et technicité), et de la réforme de la filière des personnels de catégorie B ;

- Les atténuations de produits qui comptent pour près de 1 078 000 euros en 2023 et sont quasi stables par rapport à 2022.

- Les autres charges de gestion courante pour 5 537 000 euros, chapitre qui contient les subventions aux associations qui, cette année, voient la reconduction de la ligne dédiée aux dépenses imprévues pour 40 000 euros ainsi que l'inscription d'une ligne dédiée aux projets associatifs à hauteur de 20 000 euros, que nous avons choisi de financer intégralement sans diminuer la dotation aux associations.

- Les charges financières progressent de 100 000 euros à hauteur de 1 027 000 euros, du fait de l'augmentation drastique des taux d'intérêts en 2022, qui se poursuit en 2023. La légère part variable que contient notre stock de dettes en subit donc les effets. Il ne faut toutefois pas oublier que sur ces dix dernières années, la Ville d'Oullins a profité d'une conjoncture de taux courts négatifs ne lui faisant ainsi payer que la marge bancaire sur sa dette variable. Cette situation lui a ainsi permis de faire de nombreuses économies sur ses frais financiers.

Je profite également de ce temps pour porter à votre attention le fait que plus nous retarderons notre besoin d'emprunts, mieux nous aurons la capacité quantitative et qualitative de le faire lorsque le besoin s'en fera à nouveau sentir. Il faut donc, stratégiquement parlant, encore et toujours, maîtriser nos dépenses de fonctionnement afin d'assurer le meilleur autofinancement possible de nos équipements pour limiter au maximum le recours à l'emprunt.

Les dépenses d'ordre se composent de deux grands blocs :

- La dotation aux amortissements qui compte pour 2 261 000 euros en progression de près de 265 000 euros par rapport à 2022.

- Le virement à la section de fonctionnement pour 4 358 439 euros. Ce virement préfigure d'une certaine manière ce que pourrait être le résultat anticipé de la Commune d'Oullins à fin 2023. En tant que dépense d'ordre, elle trouve sa correspondance à l'euro près en recette d'investissement.

La présentation de la section de fonctionnement étant maintenant achevée, nous allons, sans plus tarder, entamer la présentation de la section d'investissement en commençant tout d'abord par les recettes.

Les recettes d'investissement 2023 s'élèvent à 9 637 178 euros et se composent de recettes réelles pour un peu plus de 3 017 000 euros (en intégrant les restes à réaliser 2022 sur l'exercice 2023) et de recettes d'ordre pour près de 6 620 000 euros.

Les recettes réelles se composent principalement de :

- Dotations pour 685 000 euros qui elles-mêmes se décomposent en :

-> fonds de compensation pour la TVA à hauteur de 680 000 euros qui serait en progression de + 60 000 euros par rapport à 2022 ;

-> de la taxe d'aménagement pour 5 000 euros ;

-> de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 943 001 euros ;

-> les restes à réaliser de 2022 intégrés au budget 2023 dès le budget primitif pour 925 401 euros et qui se composent de recettes de subventions à recouvrer cette année.

Les recettes d'ordre d'investissement 2023 sont quant à elles composées des contreparties des dépenses d'ordres de fonctionnement évoquées ci-avant de ce rapport et c'est la raison pour laquelle je n'y reviendrai pas.

Au titre des dépenses réelles, nous allons trouver :

- Les dépenses d'équipements pour 5 047 276 euros ;

- Les restes à réaliser de 2022 intégrés au budget 2023 dès le budget primitif pour 1 690 199 euros ;

- Le remboursement des capitaux d'emprunts pour 2 579 100 euros.

Au titre des dépenses d'ordre se trouvent 141 900 euros d'opérations patrimoniales qui correspondent pour l'essentiel à des opérations de transformation de travaux en cours qui sont maintenant terminés, vers des comptes d'immobilisation qui vont ainsi permettre de débiter leur amortissement.

Enfin, est comptabilisé en dépense d'investissement le solde d'exécution de la section d'investissement 2022 déficitaire de 178 203 euros ainsi qu'évoqué précédemment.

Si nous revenons un instant sur le programme des dépenses d'équipements 2022, nous pouvons retenir les points suivants :

- 352 000 euros pour le secteur associatif (avec des travaux pour les bâtiments mis à disposition des associations oullinoises : l'espace Moreaud, l'espace Croix Tournus, la maison des sociétés, la salle des fêtes, ou encore la Mission Locale).

- 384 000 euros pour le secteur culturel (avec là aussi des travaux au théâtre de la Renaissance, à la maison Arlès-Dufour, à la médiathèque et dans nos écoles de musique).

- 1 180 000 euros pour nos espaces publics (réaménagement de squares, acquisition de végétaux, réfection de clôtures, place Anatole France, cheminement du 14 rue de la Camille, place de Lattre de Tassigny, ainsi qu'une étude de maîtrise d'œuvre pour le parking Raspail).

- 488 000 euros pour le scolaire (études pour la future cantine de l'école Marie Curie, plan numérique dans les écoles, acquisition de copieurs, contrôles d'accès, réfections de boiseries, mises aux normes sécurité incendie, isolation des écoles ou encore végétalisation des cours de récréation).

- 843 000 euros pour les sports (entretien de nos gymnases et de la piscine, acquisition de matériels, début du programme d'assistance à maîtrise d'ouvrage du futur centre nautique, rénovation de l'éclairage du stade du Merlo et de nos courts de tennis, par exemple).

- 1,8 millions euros pour l'entretien de nos bâtiments (travaux de rénovations, de mise en conformité, d'isolation, d'accessibilité, d'étanchéité) et le projet de la ZAC de La Saulaie. Des crédits pourraient être également ouverts pour le renouvellement et l'entretien de notre parc auto et de matériels de sécurité.

Avec ce parcours financier si caractéristique de nos débuts de printemps, nous posons les actes fondateurs des actions qui sont les nôtres. Il est bien évidemment nécessaire de passer par ces étapes essentielles pour agir en faveur des Oullinois.

Je vous remercie donc, mes chers collègues, de bien vouloir adopter ce budget.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie Monsieur DELORME. Avant d'adopter ce budget, j'ai des demandes d'interventions, et je donne tout de suite la parole à Madame SECHAUD.

**Mme SECHAUD.**- Je vous remercie Madame le Maire.

Cette année 2023 est une année de défis, à plusieurs titres. C'est à l'aune de ces défis, me semble-t-il, qu'il convient aussi d'étudier le budget primitif que votre majorité a élaboré, de vérifier si vous apportez les réponses à la hauteur ou pas.

Le premier défi qui traverse tous les budgets à Oullins depuis bientôt 15 ans est la chape de plomb qui écrase les Oullinois/es, je veux parler de l'endettement considérable de la commune, qui s'alourdit encore de charges financières pesantes ; le paiement des intérêts et les renégociations d'emprunts qui se sont faites à coup de pénalités se chiffrent en dizaine de millions d'euros.

Le second défi est une nouvelle chape de plomb qui réside dans les conséquences économiques directes de la crise sanitaire et celles de la guerre déclarée par la Russie à l'Ukraine. D'un côté, la production et les approvisionnements ne suivent pas les besoins, non satisfaits par manque de stocks et font augmenter les prix, de l'autre, l'approvisionnement en matières premières s'est détourné de ses sources situées dans les zones de conflits et fait grimper les prix aussi. Les collectivités locales sont bien entendu touchées par ces augmentations de prix, qu'elles doivent répercuter dans leur budget, mais elles en profitent aussi un peu puisque répercutant aussi ces hausses dans

les produits et ventes et la fiscalité locale, elles encaissent des recettes supplémentaires. Dans ce contexte économique de crise, les élu/es en tant que représentant/es des habitants doivent s'interroger sur le comment accompagner les plus vulnérables d'entre nous pour qu'ils ne sombrent pas dans la précarité.

Le troisième défi, troisième chape de plomb, pointée depuis des années sans que notre collectivité la considère dans sa gravité et son urgence, et sur laquelle tout budget communal devrait reposer, concerne le dérèglement climatique. L'appel à la sobriété lancé par les collectivités pour baisser les dépenses énergétiques en réduisant notre consommation énergétique ne peut pas avoir pour seul fondement la situation géopolitique. Les pollutions de l'air, du sol, de l'eau, les sécheresses hivernales et les canicules estivales, la baisse de la pluviométrie nous alertent : nous devons absolument, à notre échelle, contribuer à enrayer cette évolution. Notre responsabilité à toutes et tous, dont celle des collectivités locales, dans la lutte contre le dérèglement climatique devrait être telle que l'effort à fournir pour réduire les taux de pollutions, préserver les ressources épuisables, lutter contre les émissions de gaz à effet de serre devrait transpirer dans chacune des politiques conduites et engager un virage déterminant.

Une autre particularité, et je ne parlerai pas de défi, cette année est votre projet personnel de fusion d'Oullins avec la ville de Pierre-Bénite et de création d'une ville nouvelle, le grand Pierre-Bénite. Décidée sur le coin d'une table entre « amis », cette fusion tient plus d'une conspiration wauquienne que d'un projet réfléchi. La précipitation qui vous pousse, Madame la Maire, à vouloir l'imposer aux Oullinois/es d'ici janvier 2024 au lieu de prendre le temps d'une consultation et d'en faire un projet pour les prochaines élections municipales se traduit forcément en dépenses dans ce budget primitif, dépenses d'études d'impact préalables, dépenses de communication pour débiter des questionnaires très manipulés... .

Trois défis et une particularité donc que tout habitant s'attend à retrouver comme piliers de ce budget primitif 2023, traduites en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Premier défi : L'endettement. Qu'en faites-vous ?

On doit reconnaître à votre exécutif, et je l'ai déjà dit, d'avoir pour objectif de réduire la capacité d'endettement de la ville, en constituant de l'épargne et en n'ayant pas recours à l'emprunt depuis 2022. La dette cependant, vous le savez, pèse très lourd, 58 293 488,16 €, et le remboursement du capital emprunté, 2,5M € chaque année, 2 579 100 € précisément en 2023, auquel s'ajoute le remboursement annuel des intérêts, 1 027 022,23 € de charges financières en 2023, plombent le budget. Cette dette constituée dès 2009 est une grave erreur de gestion passée. Aujourd'hui, elle pénalise considérablement le recours à l'emprunt - les taux d'intérêt de certains allant jusqu'à près de 5 % en témoignent -, et freine la capacité d'investissement de notre commune.

Cette situation financière empêche votre exécutif de tourner notre commune vers l'avenir. Heureusement, les communes peuvent compter sur des cofinancements de la Métropole de Lyon, qui allègent certains investissements. Par contre, j'ai cherché désespérément les subventions de la Région AURA de Mr Wauquiez, mais la colonne est vide et ne fait qu'une apparition sécuritaire dans ce budget, comme à son habitude, pour aider le financement des caméras de vidéosurveillance ou de matériel de police.

Second défi : l'inflation et les hausses de prix. Comment avez-vous pensé atténuer la situation des Oullinois/es les plus vulnérables ?

Au quotidien, faire face à la vie de tous les jours, dans ce contexte de flambée des prix, insoutenable pour les plus modestes, nous n'avons à ce jour pas encore connaissance des tarifs de la restauration scolaire - Prévoyez-vous par exemple une autre tranche ou une gratuité pour les foyers très en difficultés ? -, ni des autres tarifications, mais on peut lire dans votre budget toutes les recettes en augmentation que vous avez prévues, les recettes des produits, des services et domaines, l'augmentation de la fiscalité locale, l'augmentation des droits de mutation. Pas de quoi se sentir écouté lorsque les fins de mois commencent déjà le 10.

La ville s'adresse aux Oullinois/es au-travers des associations qui portent la vie de notre société, organisent la rencontre de tous les habitants, offrent des activités de loisirs, entraînent aux compétitions sportives, viennent en aide aux plus démunis, s'adressent aux plus éloignés.

C'est pourquoi le budget primitif inscrit chaque année une importante subvention aux associations en fonction de leur nombre d'adhérent/es et de la commune d'origine de ces derniers. Cette subvention n'a pas été revue à la baisse, et je m'en réjouis, mais elle a été complexifiée, car à la subvention octroyée peut s'ajouter une subvention exceptionnelle et une autre conditionnée à un projet répondant à certains critères fixés par votre exécutif. Cette complexification qui introduit un critère supplémentaire dans l'octroi différencié d'une subvention annexe, ne facilite pas la tâche des bénévoles auxquels on demande toujours plus d'administratif et de projets. Espérons que votre communication sera à la hauteur pour que les responsables associatifs s'y retrouvent.

L'aide aux plus démunis, c'est aussi la mission que doit porter le CCAS. On lui attribue légitimement la gestion des crèches municipales, de la résidence de personnes âgées La Californie, du restaurant le goût du jour, mais le CCAS a également pour mission d'accompagner les personnes en difficultés, d'organiser l'aide d'urgence, aide qui en ces temps doit se déployer urgemment envers celles et ceux qui ne peuvent plus faire face. Or, la subvention inscrite dans le budget 2023 n'indique ni cette prise de conscience ni cette volonté.

J'en arrive au troisième défi : le dérèglement climatique. Qu'en faites-vous ?

On peut lire dans ce budget que la Ville d'Oullins, qui il y a peu tournait délibérément le dos à la protection de l'environnement - la construction de la Mémo en est une triste illustration -, commence à s'intéresser aux installations moins énergivores, pour réduire les coûts. On peut citer ici le remplacement de l'éclairage du gymnase Herzog ou du tennis club d'Oullins par des Leds, ou le remplacement du chauffage du stade Merlo par une pompe à chaleur, objets de délibérations que nous avons votées, ou encore l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école de la Glacière, la désimperméabilisation de la cour d'école Jean de La Fontaine ; toutes ces installations, disons le haut et fort, encouragées et éligibles à des subventions de la Métropole dans le cadre de ses politiques publiques et de l'investissement local. Certes, une certaine prise de conscience est aussi sous-jacente aux économies précédemment réalisées dans les fournitures, à l'achat de quelques véhicules électriques, à la mise en place du télétravail, cette année à un appel à projets auprès des associations qui toucheraient des subsides supplémentaires si elles inscrivaient des actions pour l'environnement, mais le drame écologique qui va se jouer d'ici peu si un virage n'est pas entrepris aurait exigé que notre collectivité porte un projet exemplaire en matière d'écologie, traçant la voie aux Oullinois/es, aux commerçants, aux entreprises, aux associations. L'installation de panneaux photovoltaïques sur tous les bâtiments municipaux susceptibles d'en recevoir ou la végétalisation de leur toit, l'autonomie énergétique d'un quartier, la végétalisation des murs, des places minérales comme celle De Lattre de Tassigny ou Arlès Dufour, la création d'îlots de fraîcheur au lieu d'entretenir les îlots de chaleur, l'implantation d'arbres de pluie, la déconnexion de tous les arbres plantés sur les trottoirs de la ville, tous isolés dans des réduits de béton qui ne laissent pas l'eau de pluie s'infiltrer pourraient en être de possibles traductions, car peut-on parler de virage avec l'action « plantons le décor » promue en 2022 où les habitants étaient invités à planter des arbres dans leur jardin moyennant 20 € ? L'exemple venant d'en haut, il faudrait une autre politique, une politique ambitieuse pour notre environnement pour qu'elle rejaille sur la population, et les aides, celles de la Métropole de Lyon comme celles de l'Agence de l'eau soutiendraient ce virage. Comment interpréter encore l'absence de provision cette année en matière de subvention de fonctionnement aux ménages qui ne perçoivent plus d'aide municipale pour la rénovation thermique de leur logement ?

Enfin, quatrième particularité cette année : votre projet de fusion de communes. On cherche dans votre budget, comme dans le précédent, si tant est que la fusion ait été imaginée avant janvier 2023, le coût des études que vous avez dû faire faire. On voit bien une explosion du coût des études et recherches d'un montant de 16 800 € en 2022, elles atteignent 63 450 € en 2023 !

On cherche aussi dans ce budget le coût de la réalisation de ce premier questionnaire fabuleux, mis en ligne la semaine dernière, très orienté sécurité, au moins le grand organisateur de cette fusion, Mr Wauquiez, est-il définitivement démasqué. Mais les

chapitres sibyllins du budget et le libellé ne dévoilent pas les détails des dépenses budgétées. L'occasion m'est donnée ce soir de me faire une nouvelle fois l'écho de l'indignation des habitants face à votre méthode, un questionnaire du style « est-il utile ou pertinent ? », les entraînant sans équivoque sur le sécuritaire, avant même un face-à-face en présentiel, avant même la présentation de l'analyse des impacts, avant même un débat, car n'ajoutez pas à l'irréel un aveu d'absence d'études sérieuses !

Un budget dans lequel les socialistes et apparenté/es ne reconnaissent pas la volonté politique attendue ne peut pas être un budget qu'ils votent.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie Madame SECHAUD. Je donne la parole à Monsieur MANTELET.

**M. MANTELET.**- Je vous remercie.

Dans ma 1ère intervention, j'ai évoqué l'idée que d'autres projets pourraient être menés ailleurs que dans le centre-ville ou autour de la gare. Et, lors du conseil municipal précédent, j'avais aussi parlé d'orientations budgétaires manquant d'ambition, ce qui avait piqué au vif Monsieur Delorme. Ces deux points sont liés.

Ce dont je voulais parler dans ces deux interventions, ce sont des orientations budgétaires et des projets qui permettraient enfin que toute la population de la ville voit son cadre de vie s'améliorer. Mais une fois de plus, dans le budget que vous nous présentez, il n'y a aucun projet concernant les quartiers les plus éloignés du centre, les quartiers que j'appelle périphériques : le Golf et la cité Clément Désormes. Et là, vous allez me dire que je radote, et que c'est une sorte de marronnier dans ce conseil.

Mais la réalité, c'est que depuis 15 ans maintenant que je suis revenu à Oullins, les seules interventions fortes de la ville dans ces quartiers ont été pour fermer l'école maternelle à Clément Désormes, et l'annexe de la bibliothèque de Montlouis. On peut aussi ajouter la participation à la fermeture de l'école intercommunale de Beaunant, où allaient aussi des enfants du Golf. Bref, en 15 ans, 3 fermetures de services publics de proximité et rien en compensation... .

Pire, en lisant la programmation de la politique de la ville, on apprend que l'association des centres sociaux va lancer une action appelée « Nouveau Chapitre au Golf » afin de recréer dans ce quartier un espace lecture..., de qui se moque-t-on ? C'est donc aux centres sociaux de palier à votre inaction dans ce quartier, et de compenser la fermeture de la bibliothèque ? Ce quartier ne peut compter que sur la politique de la ville pour être la cible des projets municipaux ? Quant à la cité Clément Désormes, ne bénéficiant pas du statut de veille active, même la politique de la ville ne s'y intéresse pas !

À chacune de mes interventions sur ces quartiers, vous me répondez que votre équipe et vous vous rendez régulièrement auprès de leurs habitants, échangez, discutez..., mais

pour faire quoi au final ? Il ne suffit pas d'y assurer une présence, il faut dialoguer, écouter, proposer, construire. Ces quartiers souffrent d'un éloignement aussi bien géographique qu'urbanistique : pas de commerces, pas d'accès à une borne pour acheter des titres de transports, accès difficile au centre-ville et donc aux services administratifs, plus de services publics en ce qui concerne Clément Désormes, incivilités voire délinquance.

Nous vous avons déjà maintes fois alertée sur cette situation, en proposant des solutions : un point relais mairie, un commerce ambulant, la réouverture de l'école maternelle Clément Désormes, l'intervention auprès du Sytral pour un meilleur accès aux transports en commun, plus de présence institutionnelle pour mieux vivre ensemble. Les gens qui habitent ces quartiers voudraient se sentir considérés comme des Oullinois à part entière. Malheureusement, à la lecture de ce budget, on voit que ce ne sera pas encore pour cette année.

Même si je partage de nombreux investissements qui sont proposés ou l'attribution des subventions au monde associatif, je voterai contre cette délibération, car ces deux quartiers sont une fois de plus les grands oubliés des projets de la ville.

Je vous remercie.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie Monsieur MANTELET.

Je donne la parole à Monsieur KOHLHAAS.

**M. KOHLHAAS.**- Je vous remercie Madame la Maire.

Je n'avais pas prévu une longue intervention, mais juste une explication de vote, peut-être parce que je me méfie des budgets primitifs, et que je préfère les comptes administratifs pour parler de fond. J'ai eu l'expérience dans d'autres collectivités locales de budgets primitifs qui étaient des catalogues de bonnes intentions ; ce qui est plus intéressant, c'est de voir ce que l'on arrive à réaliser pour porter un jugement et avoir des commentaires de fond.

Mes camarades ayant déjà dit beaucoup de choses auxquelles je m'associe complètement, je ne vais pas les répéter.

J'en profite quand même pour faire un petit clin d'œil à Monsieur DELORME qui s'est targué tout à l'heure en réponse à Joëlle SECHAUD d'un niveau de réalisation du budget de fonctionnement de 97 %. Heureusement, Monsieur DELORME, que le budget de fonctionnement est réalisé à 97 %. Il est extrêmement rare qu'une collectivité ne réalise pas son budget de fonctionnement au-dessus de 95 %. Lorsque l'on a une différence de plus de 5 % entre le primitif et le réalisé en fonctionnement, on peut même être taxé d'une insincérité dans le budget de fonctionnement. En revanche, ce qui est important, c'est la réalisation du budget d'investissement où là, effectivement, c'est beaucoup plus

compliqué. Je ne porte pas de jugement, je veux juste relativiser mon propos de tout à l'heure.

Le budget d'investissement de 2022 a été réalisé autour de 65 %, si mes calculs sont bons. Je ne vous accuse pas ; il y a des années où ça se passe moins bien que d'autres, et cela devient grave lorsque l'on est plusieurs années d'affilées à deux tiers de réalisation du budget d'investissement. Je ne porte donc pas de jugement, mais je veux juste relativiser votre satisfaction de tout à l'heure. Nous jugerons au prochain compte administratif le niveau de réalisation du budget d'investissement. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que dans ce budget primitif 2022 il y a 2 chiffres que vous avez cités qui m'ont interpellé et qui confirment ce que je disais tout à l'heure.

D'abord, les recettes fiscales. Vous nous prévoyez encore 10 % de plus que le budget primitif 2022 - ce qui est très bien pour améliorer la situation financière d'Oullins, ce qui montre quand même la pression sur les habitants propriétaires d'Oullins, parce qu'il y a essentiellement les taxes foncières. Ensuite, un niveau d'investissement bien supérieur prévu à celui de 2022, puisqu'il y a un report de reste à réaliser qui n'est pas négligeable, qui est près de 2 millions d'euros si mes souvenirs sont bons de l'année 2022 à l'année 2023. Tout cela pour vous dire que nous jugerons au compte administratif 2023 le niveau de réalisation, et nous verrons si vous pouvez vous satisfaire un peu plus que des 65 % de réalisation du budget d'investissement, mais que bien sûr, en attendant, étant en désaccord avec un certain nombre de vos orientations que Joëlle SECHAUD a très bien résumées, nous voterons contre ce budget primitif.

**Mme POUZERGUE.**- Merci Monsieur KOHLHAAS. Monsieur DELORME souhaite apporter quelques éléments de réponse, et je conclurai.

**M. DELORME.**- Je vous remercie Madame le Maire.

Je serai peut-être plus bref qu'à la suite tout à l'heure des interventions portant sur le compte administratif. Un mot Madame SECHAUD, au 1<sup>er</sup> janvier, le capital restant dû est bien de 44 678 994 €, et non de 58 000 000 ; c'était simplement une petite précision que je souhaitais apporter. Ensuite, vous me parlez notamment pour les associations de complexité. J'avais le choix entre prendre cette remarque comme une forme de critique politicienne ou comme simplement un constat sur lequel on nous avertit. Je vais plutôt opter pour la deuxième solution. J'entends votre alerte. Je pense que la communication qui a été faite, notamment par les services et par mes collègues ici Adjoints notamment culture et sport, a été efficace me semble-t-il. Nous avons notamment reçu les partenaires et les associations à la fin du mois d'octobre pour leur présenter notre projet de création de fonds d'aide aux projets associatifs. En réalité, rien n'est plus simple. Il y a les subventions traditionnelles pour lesquelles les associations sont invitées à constituer un dossier une fois par an, et on constitue, mais de façon extrêmement simple avec un CERFA qui existe sur Internet dans le cadre des services publics traditionnels, on

rajoute simplement la possibilité de demander une subvention complémentaire grâce à ce fonds que nous créons. Je considère que c'est un joli projet, en-tout-cas une belle volonté de notre part que nous réalisons, sur laquelle on était en réflexion depuis quelques années.

Quant au fait qu'il y ait un fond d'aide d'urgence. Heureusement, et on l'assume, et on en est ravi, et l'objectif est qu'il soit le moins utilisé possible, au moins, il existe. Quant au fait qu'il puisse avoir des subventions d'investissement, cela concerne 2 associations en l'occurrence, ce sont des choses que l'on peut mobiliser ensuite, mais on va dire que dans le cadre des subventions annuelles des associations, rien n'est plus simple. La subvention traditionnelle et un fonds d'aide qui est créé cette année avec simplement des CERFA, tout ce qui est plus traditionnel, et je crois qu'en la matière, on est extrêmement lié à ce que font beaucoup d'autres collectivités, notamment la Métropole. Il n'y a pas de critique en cela, c'est vraiment le fonctionnement tout à fait traditionnel des rapports entre les collectivités et les associations.

Je m'adresserai maintenant à Monsieur MANTELET. Vous nous accusez encore de manque d'ambition. Donc oui, je suis piqué, je le reconnais bien volontiers. Oui, je n'en démords pas. Lorsque nous investissons 5 millions d'euros pour la population, c'est de l'ambition, nous sommes ambitieux. Mais vous précisez votre pensée par rapport aux mois passés. Il s'agit d'un manque d'ambition géographique, ai-je compris. J'ignorais que l'espace Croix Tournus était à proximité immédiate de la grande rue d'Oullins et de la gare d'Oullins. J'ignorais que la mission locale était à proximité immédiate de la grande rue d'Oullins et de la gare d'Oullins, j'ignorais aussi que l'école Marie Curie était à proximité immédiate du centre-ville. Lorsque l'on déploie un plan numérique dans les écoles, lorsque l'on isole les bâtiments, lorsqu'on équipe nos écoles ..., j'ignorais que les écoles, notamment de La Glacière, du Golf, des Célestins, étaient à proximité immédiate de la grande rue d'Oullins et de la gare d'Oullins. J'ignorais également que le gymnase Herzog était à proximité immédiate de la grande rue d'Oullins et de la gare d'Oullins. J'ignorais également que le stade Merlo était à proximité immédiate de la grande rue d'Oullins et de la gare d'Oullins. J'ignorais également que les cours de tennis, notamment du Pont Blanc et également du TCO dans le quartier de Montlouis était à proximité immédiate de la grande rue d'Oullins et de la gare d'Oullins. Il sera temps pour moi, sans doute, de réviser ma géographie.

**Mme POUZERGUE.**- Merci Monsieur DELORME. Monsieur SACHOT, je crois que vous vouliez ajouter quelques mots par rapport à tout ce qui concerne la rénovation énergétique de nos bâtiments.

**M. SACHOT.**- Tout à fait, merci Madame le Maire.

Madame SECHAUD, je suis étonné parce que vos propos ont évolué depuis les derniers Conseils. Il y a un certain temps, nous avons lancé des programmes de rénovation

d'équipements, certes pas massifs, mais importants quand même à l'échelle de notre commune. Lorsque vous évoquez le cas de la Mémo, je vous rappelle que c'est quand même un bâtiment qui a été labellisé HQE, et qui en termes de consommation n'est quand même pas mal situé par rapport à d'autres écoles que nous devons réhabiliter. Je suis même étonné, car lors du Conseil d'octobre ou de novembre lors de ma nomination en tant que Conseiller Délégué à la transition innovation énergétique vous vous félicitez que nous continuions à aller dans le bon sens. Lorsque j'écoute vos propos, j'ai l'impression que l'on a rien fait et que l'on n'attendait que vous pour faire.

Il faut quand même être clair que nous avons une commune avec nos moyens, avec des projets qui sont structurants, tels que ceux qui ont été cités par mon collègue Clément DELORME avec justesse et finesse, et nous avons lancé, je vous le rappelle, il y a plusieurs mois, un schéma directeur des énergies dont nous avons reçu les derniers éléments ce lundi. Je ne vous cache pas que le document fait 700 lignes sur un fichier Excel ; il faut juste me laisser le temps avec les services de le digérer et d'arriver à en sortir l'essentiel pour pouvoir vous le présenter dans les prochains Conseils.

Sachez que l'on n'a pas attendu que l'État nous dise de faire du relamping ; cela fait plusieurs fois qu'on le fait sur différents sites. On n'a pas attendu que l'État nous dise de changer les chaudières fioul pour les arrêter ; pour preuve la dernière délibération que l'on va passer juste après. On n'a pas attendu que l'État nous dise de rénover pour le faire notamment à La Glacière, et lorsque que l'on a rénové, on n'a pas juste fait le réglementaire, on est allé au-delà de la réglementation pour anticiper justement les niveaux d'exigence cités dans le décret tertiaire. Lorsque le décret tertiaire nous annonce - 30, puis - 40, puis - 50, puis - 60, on se dit que l'on ne va pas revenir dans 20 ans pour refaire une grosse rénovation pour atteindre le seuil réglementaire, on va directement au bon seuil. Donc nous taxer de ne rien faire en termes de transition énergétique, je dirais, pourquoi pas, c'est une vision d'esprit, mais a priori on ne partage pas la même.

**Mme SECHAUD.**- Vous n'avez pas été attentif parce que ce n'est pas ce que j'ai dit.

**Mme POUZERGUE.**- Pour conclure, quelques points concernant un certain nombre de choses qui ont été évoquées ce soir.

Monsieur KOHLHAAS, oui effectivement, les recettes fiscales ont augmenté. L'État a simplement augmenté les bases de 7,1 % cette année. Malheureusement, pour le portemonnaie des personnes qui payent la taxe foncière, et heureusement pour les finances de la commune. Je ne veux pas dire que l'on subit, parce que je n'irai pas jusque-là, mais en-tout-cas effectivement, ce sont des décisions qui ne sont pas prises par la ville, puisque je le rappelle, la ville n'a pas augmenté les taux depuis 2014.

Madame SECHAUD, pour tordre le cou au fait que le Président de la région manipulerait les Maires que nous sommes dans le projet de commune nouvelle, je vous invite à aller

lire la presse qui annonçait hier une fusion, un projet de commune nouvelle en région parisienne de deux communes qui sont dirigées par des maires PS ; je crois que c'est encore votre parti. Il y a quand même des communes comme les nôtres, très urbaines, avec des populations importantes, puisque vous aviez à un moment donné les uns et les autres expliqué que ces fusions de communes concernaient surtout des communes rurales. L'exemple que je vous cite, qui est très récent, prouve aussi le contraire, et les exemples qui sont donnés d'ailleurs par les Maires pour justifier leur volonté de créer ces communes nouvelles reposent d'ailleurs sur des exemples en termes de sécurité. Je vous invite à aller lire la presse pour constater ce que ces deux Maires - je le redis, PS, donc je ne pense pas qu'ils soient des instruments de Monsieur Wauquiez -, ont décidé pour leurs deux communes. Je mets donc le budget aux voix.

*Mesdames Badr-Vovelle, Bellissen et Séchaud, Messieurs Baarsch, Giron, Hébert, Kohlhaas et Mantelet votent contre.*

*Le Conseil municipal adopte cette délibération à la MAJORITÉ*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie. Je remercie encore une fois Monsieur DELORME, et les services pour le travail fourni pour nous présenter ce budget 2023.

-ooo-

6 – Attribution de crédits non affectés

**Mme POUZERGUE.**- Vous avez encore la parole Monsieur DELORME.

**M. DELORME.**- Je vous remercie Madame le Maire. Maintenant que le budget est voté, nous allons pouvoir le dépenser.

Mes chers collègues,

Vous savez qu'au fur et à mesure de l'année et de l'exécution de notre budget, nous procédons à l'attribution de crédits non affectés.

Nous vous proposons de doter Music 85 de 946,40 euros et le secteur sportif à hauteur de 2 267,50 euros. Il y a également une participation aux BCD des écoles pour 7 288 euros.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie Monsieur DELORME. Je mets le rapport aux voix.

*Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie.

10 – Travaux de transformation du système de chauffage en pompe à chaleur du stade Merlo et demande de subvention

**Mme POUZERGUE.**- Je donne la parole à Monsieur SACHOT.

**M. SACHOT.**- Je vous remercie Madame le Maire.

Chers collègues,

Le stade Merlo, à Oullins, dispose de 2 bâtiments équipés de vestiaires permettant aux équipes sportives de se changer et de se laver après les matchs.

Aujourd'hui, la production d'eau chaude sanitaire est réalisée par un préparateur fioul et le chauffage est électrique dans un des bâtiments, et au fioul dans le second. Avant de supprimer des installations fioul, une étude d'opportunité a été réalisée afin de connaître les potentiels en énergie renouvelable du site. Ainsi, les ressources en photovoltaïque, solaire thermique, géothermie, et aérothermie ont été analysées.

La conclusion de cette étude indique que la solution qui semble la plus pertinente pour le stade Merlo est l'aérothermie ou pompe à chaleur. Ce n'est pas la ressource la plus performante, puisqu'elle dépend de la température extérieure et peut être dégradée en cas de grand froid. Cependant, la facilité de mise en œuvre et les faibles coûts d'investissement compensent cet inconvénient.

Il a donc été décidé de remplacer les 2 chaufferies fioul par des aérothermes.

Les travaux sont en cours et les montants engagés par la commune sur ce projet sont de 59 803 € TTC.

La nouvelle installation du bloc vestiaire sera effectuée en mars 2023, et celle des vestiaires sous tribunes en mai 2023.

Il est ainsi proposé à l'assemblée délibérante de présenter un dossier de demande de subvention relative à ce projet auprès du programme d'aide à l'investissement 2023 de la Métropole de Lyon. Je vous propose, mes chers collègues, de valider cette libération.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie Monsieur SACHOT. J'ai une demande de parole de Monsieur GIRON.

**M. GIRON.**- Tout à fait.

Madame la Maire, Monsieur SACHOT, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, nous souhaitons effectivement intervenir sur cette délibération pour vous expliquer les raisons pour lesquelles notre groupe va s'abstenir.

Les travaux de transformation du système de chauffage des bâtiments du stade Merlo que vous nous proposez de voter aujourd'hui font écho à un débat que nous avons de

longue date avec votre majorité, la rénovation énergétique du parc des bâtiments publics.

Il y a presque un an de cela, lors du Conseil municipal du 7 avril 2022, nous étions déjà intervenus à l'occasion des travaux de rénovation de la Maison des sociétés, la Maison Arlès-Dufour, l'espace Croix Tournus et du ravalement de façade de la Mairie.

Je vous rappelle les termes de cette intervention qui restent d'actualité dans le cadre des travaux du stade Merlo. La rénovation énergétique du patrimoine communal est un chantier majeur pour la ville qui dépasse l'exercice de ce seul mandat, et nécessite d'adopter une politique précise chiffrée, détaillée, pour l'ensemble des bâtiments en justifiant le calendrier des investissements pour les travaux à mener, les montages financiers envisagés, le niveau de performance exigé. C'est l'objet même du projet de schéma directeur énergie du patrimoine municipal annoncé par votre équipe il y a plus d'un an, que de préciser cette stratégie pour réduire nos consommations énergétiques, décarboner le mix énergétique et développer les énergies renouvelables. Initié il y a plus d'un an donc, le plan d'action de ce schéma directeur était annoncé fin 2022. Nous attendons toujours sa présentation, lequel aurait permis de mieux apprécier la pertinence des travaux présentés aujourd'hui.

Permettez-nous de regretter ici que ce schéma directeur énergie ne bénéficie pas du même niveau de priorité ni des mêmes moyens alloués que celui du projet de fusion avec Pierre-Bénite découvert fin janvier, et pour lesquels des études importantes sont promises d'ici ces prochaines semaines comme nous venons de l'apprendre.

Nous réitérons donc notre demande formulée il y a un an de disposer d'une présentation détaillée du schéma directeur des énergies, et de disposer d'une commission spécifique sur la rénovation énergétique des bâtiments publics pour appréhender ces travaux, non pas bâtiment par bâtiment, comme vous persistez à nous les présenter, mais globalement, comme le mérite ce sujet majeur pour la ville.

C'est pour ces raisons que nous nous abstiendrons pour le vote de cette délibération.

Je vous remercie.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie Monsieur GIRON. Monsieur SACHOT, si vous voulez apporter quelques éléments de réponse.

**M. SACHOT.**- Tout à fait. Je vous remercie Madame le Maire.

Effectivement, j'étais présent le jour où nous avons délibéré sur le fait de valider la mission du SIGERLY pour la partie Opéra donc décret tertiaire, et sur la délibération suivante qui a eu lieu quelques semaines après sur l'attribution du marché à la société GREENFLEX pour réaliser l'ensemble du schéma directeur des énergies. La particularité de ce schéma, c'est que ce n'est pas juste un alignement comptable de quelques chiffres, mais c'est un diagnostic avancé, poussé et précis, avec des visites in situ et pas inoccupés

mais bien occupés par les utilisateurs afin de comprendre les attentes et les besoins afin de pouvoir poser un diagnostic qui soit pertinent, et pas juste un ratio de 40 ou 50 %.

Pour cela, nous avons travaillé de longue haleine avec les services techniques, et notamment les services des sports pour arriver à maximiser l'ensemble de nos visites. C'est un travail conséquent ; comme vous le savez, si on veut qu'il soit bien fait, il faut qu'il soit fait avec précision, donc c'est pour cela que nous avons réussi à obtenir les derniers résultats. Nous avons reçu il y a 15 jours un premier champ d'éléments, mais pour nous pas suffisant, car nous voulions avoir comme vous le dites - je suis d'accord avec vous - une vision globale, et pas juste sur la moitié des bâtiments.

Aujourd'hui, comme je vous le dis, j'ai environ 700 lignes à retraiter ; cela va être assez rapide, parce que l'on a déjà bien avancé un certain nombre de sujets avec les services techniques. On a plusieurs sujets en cours d'arbitrage que l'on doit voir en interne afin de pouvoir vous présenter un schéma directeur des énergies ambitieux, à la hauteur de nos ambitions aussi bien environnementales, climatiques, et à la hauteur des attentes des Oullinois.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie Monsieur SACHOT.

Je pense, Monsieur GIRON, que compte tenu de l'énorme travail (on avait effectivement annoncé ce schéma pour la fin de l'année, et nous sommes début avril, 3 mois de retard) je pense donc que vous pouvez nous accorder quand même le fait que le travail avance, et comme le dit Monsieur SACHOT, les choses seront présentées lorsque cela aura été traité par les services concernés.

Je mets donc ce rapport aux voix.

*Mesdames Badr-Vovelle et Bellissen, Messieurs Baarsch, Giron, Hébert et Kohlhaas s'abstiennent.*

*Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie.

**-000-**

11 – Travaux d'aménagement du cheminement piétons et cyclistes sur le parking de la Camille et demande de subvention

**Mme POUZERGUE.**- Je donne la parole à Monsieur GUILLEMAN.

**M. GUILLEMAN.**- Je vous remercie Madame le Maire.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Dans le cadre de l'arrivée du métro B sur la place Anatole France, la rue de la Camille constitue un axe connexe permettant de relier les équipements collectifs et zones résidentielles à la future station de métro « Oullins centre ».

Ainsi, parallèlement aux aménagements commandités par la Métropole sur la place Anatole France, la rue Voltaire, les passages de la Ville, et Pierre-Joseph Martin, la Ville d'Oullins a entrepris une mission de maîtrise d'œuvre paysagère suivie de travaux permettant de créer un cheminement piétonnier et cycliste sur la rue de la Camille, le passage des Vignes et le parking de la Camille.

Ce projet verra la création de 900 m<sup>2</sup> d'espaces verts, de la plantation de 29 arbres et grandes cépées, la suppression de 500 m<sup>2</sup> de parking au profit d'espaces verts avec pour objectif notamment une meilleure gestion des eaux pluviales par effet de désimperméabilisation des sols afin de limiter les inondations lors de gros événements pluvio-orageux.

Le chiffrage des études et travaux donne un montant prévisionnel global de 156 120 €. La notification des marchés publics de travaux serait effectuée en mai 2023 pour un démarrage de ces derniers au mois de juin, et une fin programmée dans le courant du troisième trimestre.

Compte tenu de l'intérêt de cette délibération, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le lancement des travaux d'aménagement pour un montant total de 156 120 € TTC, et d'autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon dans le cadre du dispositif d'aide aux communes 2023 et de tout autre dispositif de financement auquel cette opération serait éligible.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie Monsieur GUILLEMAN. J'ai une demande de parole de Monsieur HEBERT.

**M. HEBERT.**- Bonsoir. Je vous remercie.

Ce cheminement piétonnier et cycliste est important pour le centre d'Oullins dans la continuité des aménagements de la Métropole autour de la place Anatole France pour l'arrivée du métro.

Nous soulignons l'importance d'organiser les flux de déplacement pour favoriser l'apaisement dans la ville entre les différents modes de transport.

Aménager cet endroit et le végétaliser, cela ne peut que convenir à notre groupe.

Une importance particulière devra être apportée à la désimperméabilisation des sols, à l'intégration paysagère, au recyclage des déblais, ainsi qu'aux essences d'arbres plantés pour qu'ils résistent au changement climatique et offrent à la ville leur meilleur potentiel de rafraîchissement en été.

Est-il prévu de communiquer les plans de l'aménagement envisagé, de concerter les habitants sur ce projet ? Á l'instar de ce qui a été fait sur la place Anatole France, et à l'inverse de ce que nous avons observé pour ce cheminement.

Nous réitérons également notre souhait d'être concertés sur les aménagements futurs que pourraient prévoir la ville.

Je vous remercie.

**Mme POUZERGUE.**- Je voudrais juste préciser que par rapport à ce que vous dites sur la place Anatole France, il faut quand même rappeler que la ville participe aussi à hauteur de 450 000 € sur les aménagements qui sont faits sur Anatole France, P-J Martin, passages de la ville etc...

Je mets ce rapport aux voix.

*Mesdames Badr-Vovelle et Bellissen, Messieurs Baarsch, Giron, Hébert et Kohlhaas s'abstiennent.*

*Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie.

**-000-**

12 – Subventions de fonctionnement inférieures à 23 000 € apportées par la Commune pour l'année 2023

13 – Subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 € et subventions d'investissement apportées par la Commune pour l'année 2023

**Mme POUZERGUE.**- Je vous laisse la parole Monsieur DELORME pour présenter les deux délibérations que nous voterons évidemment séparément.

**M. DELORME.**- Je vous remercie Madame le Maire.

Mes chers collègues,

À travers ces deux délibérations, nous décidons les montants que nous allons apporter aux associations oullinoises pour l'année 2023.

Il nous est imposé de présenter deux délibérations, l'une pour les subventions excédant 23 000 euros, et l'autre pour celles dont le montant est inférieur à ce seuil. Toutefois, si l'on additionne l'ensemble des montants, on aboutit à 1 210 513 euros, versés à 66 associations.

Nous apportons aussi un soutien complémentaire à deux associations (l'ACSO et le PLO), via une subvention d'investissement de respectivement 5 000 et 15 000 euros.

Ce sont évidemment des volumes conséquents, et un engagement politique fort de la part de notre équipe municipale.

Ces deux délibérations nous offrent l'occasion de saluer le considérable travail réalisé par les associations sur notre territoire, auprès de la population, notamment par les bénévoles. Nous en sommes fiers, nous les soutenons, et nous leur renouvelons notre confiance.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver ces deux délibérations.

Je vous remercie.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie Monsieur DELORME. J'ai une demande de parole de Monsieur MANTELET.

**M. MANTELET.**- Je vous remercie.

Bien entendu, je voterai pour cette délibération, vous connaissez notre attachement au monde associatif, qui supplée très - trop ? souvent les carences des institutions. Néanmoins, je voudrais revenir sur la ligne budgétaire que vous aviez ouverte depuis 2020 pour le fonds d'urgence aux associations. Dans le budget primitif, le montant de cette ligne était de 40 000 €. Au compte administratif, il a été ramené à moins de 7 000 € qui n'ont d'ailleurs pas été utilisés. En commission, on nous a expliqué qu'il avait été revu à la baisse en cours d'année faute de demande, et que c'est pour la même raison que cette ligne budgétaire n'a finalement émis aucun crédit.

Alors, comme dirait l'autre, est-ce que vous me prêtez 2 neurones ? Voilà une ligne budgétaire qui est réservée au monde associatif en cas d'urgence. Et certaines associations, notamment dans le domaine de l'aide sociale ou du caritatif, ne connaissent que ça, l'urgence. Et ce d'autant plus que certaines ont vu les demandes exploser du fait de l'augmentation constante de la précarité. Les restos du Cœur, l'ASSEDA, le Secours Populaire, les centres sociaux pour ne citer que celles-ci, interviennent au plus près des personnes qui sont les plus en difficulté sociale. Alors, je suis très étonné qu'elles ne vous aient pas sollicités.... Et renseignement pris, aucune d'elles n'avaient été informée de l'existence de cette aide d'urgence pour l'année 2022 ! Vous avez beau jeu de dire qu'aucune association ne sollicite ce financement exceptionnel si elles ne savent pas qu'il existe !

D'autre part, je reviens une nouvelle fois – je ne m'en lasse pas finalement – sur le projet de fusion. Comme M. Moroge et vous-même ne communiquez aucune information budgétaire, plusieurs associations s'interrogent quant à leur avenir, si jamais le niveau de subventions venait à baisser du fait d'une mutualisation des services et des lignes budgétaires. Rien ne garantissant le même niveau des dotations de l'État. À Music 85, par exemple, la direction s'inquiète d'une concurrence avec l'école de musique de Pierre-Bénite. Cette dernière étant municipale, elle pratique des tarifs différents pour les Pierre-bénitains et pour les extérieurs. En devenant école de musique aussi pour Oullins, nos concitoyens bénéficieraient des tarifs préférentiels... et quid alors des écoles de musique associatives d'Oullins ?

Quant aux autres associations, comme je l'ai dit précédemment, l'absence d'information claire et chiffrée sème le doute et la circonspection.

Je voterai cette délibération mais en l'accompagnant de 2 réserves :

1. Allez-vous communiquer l'existence du fonds d'urgence 2023 auprès des associations ?
2. Comment pouvez-vous garantir au tissu associatif de notre ville qu'une éventuelle fusion n'aurait pas un impact négatif sur le niveau des subventions ?

Je vous remercie.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie Monsieur MANTELET. Je donne la parole à Monsieur DELORME.

**M. DELORME.**- Monsieur MANTELET, je souhaitais revenir sur votre interpellation.

Vous n'êtes pas sans savoir que j'ai personnellement 3 enfants, et s'ils ont besoin d'aide, ils viennent voir leur papa sans savoir si j'ai 40 000 € sur un compte dédié à une situation d'urgence.

*- Rires dans la salle -*

**M. DELORME.**- La mairie d'Oullins est auprès de ses associations depuis suffisamment longtemps, et les associations le savent depuis suffisamment longtemps, pour être en capacité, Monsieur MANTELET, fonds d'urgence ou pas fonds d'urgence, de solliciter l'aide de la Mairie si elles en ressentent le besoin.

La Mairie, c'est le service avec un guichet unique, que nous avons souhaité - je me permets de le rappeler -, depuis un certain nombre d'années, avec 2 personnes dont je voudrais saluer l'action au quotidien, qui sont complètement dévolues au monde associatif ainsi que quasiment tous les Adjointes et les Conseillers municipaux parce que les uns, les autres, nous sommes en lien quotidien avec les associations. Le nombre de

portes d'entrée de la Mairie ne se limite pas à la porte de l'accueil ; elles sont très nombreuses, et nous sommes les uns les autres, et vous aussi bien sûr, Conseillers d'opposition, autant de portes d'entrée pour le monde associatif sur la Mairie.

Quelle que soit l'association qui émet un besoin ou qui éprouve des difficultés, elle sait pouvoir solliciter la Mairie d'Oullins, qu'il y ait un fonds d'urgence de 40 000, de 60 000 ou de 10 000 €, ce n'est pas le sujet.

En effet, en 2022, Monsieur MANTELET, et nous en sommes heureux, aucune association n'a sollicité une aide d'urgence de la ville, aucune n'a eu la nécessité de se servir de ce fonds. On a pu avoir des demandes d'équipement notamment, et il y a des crédits non affectés tout au long de l'année qui servent à cela aussi. Aucune association ne peut donc dire que la Ville d'Oullins l'a abandonnée, Monsieur MANTELET, y compris pendant la crise, y compris après, et y compris avant.

Il n'y a donc pas besoin de crier sur tous les toits l'existence d'un fonds de soutien quelconque dans la mesure où la Mairie d'Oullins sait toujours répondre présente lorsqu'une association la sollicite.

**Mme POUZERGUE.**- Pour compléter ce que vient de dire Monsieur DELORME, ce fonds de soutien avait été activé notamment par les Restos du cœur en 2021, car en cours d'année lorsqu'ils nous avaient sollicités, on avait su répondre. Madame PASTUREL n'est pas là aujourd'hui, mais je pense que je peux aussi témoigner du travail qu'elle fait avec les associations, notamment caritatives, qui savent très bien qu'avec cette problématique aujourd'hui de crise économique, si en cours d'année il y avait des besoins, nous serions évidemment là pour répondre. D'ailleurs, nous avons renouvelé cette année ce fonds de soutien exceptionnel. Alors, après, que parfois il y ait des choses qui n'aient pas été transmises quand il y a des changements de présidence ou de Bureau, peut-être, mais en tout cas, nos services, notamment avec les associations caritatives qui sont réunies assez régulièrement pour faire le point sur un certain nombre de situations, savent très bien que la Ville peut tout à fait être à leurs côtés si le besoin se faisait sentir.

Nous devons voter deux fois.

D'abord pour les subventions avec un montant inférieur à 23 000 €.

*Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de membres des Conseils d'administration des associations ci-dessous, les Conseillers s'étant signalés :*

*U.A.I.C.F : Christiane PLASSARD*

*ASSEDA : Claire BELLISSEN / Benjamin GIRON / Bertrand MANTELET*

*Oullins Entr'aide : Tassadit BELLABAS*

*Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie.

Pour le procès-verbal, certains d'entre vous ne prennent pas part au vote puisqu'ils siègent dans les associations, mais je crois que tout avait été bien établi l'année dernière, sauf s'il y a eu des changements pour certains d'entre vous en matière de présence dans des bureaux associatifs. À ce moment-là, je vous invite à le faire savoir au service qui s'occupe du Conseil, mais s'il n'y a pas eu de changement par rapport à l'année dernière, tout avait bien été noté pour ceux qui ne prennent pas part au vote en leur qualité de membres d'association dans l'exécutif des associations.

Je mets donc maintenant le rapport aux voix concernant les montants supérieurs à 23 000 €.

*Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de membres des Conseils d'administration des associations ci-dessous, les Conseillers s'étant signalés :*

*ACSO : Anne PASTUREL / Patricia DAUVERGNE / Claire BELLISSEN / Joëlle SECHAUD*

*MJC : Patricia DAUVERGNE / Frédéric HYVERNAT / Solange MARTELLACCI / Clotilde POUZERGUE*

*Oullins Centre-Ville : Christian AMBARD / Chantal TURCANO-DUROUSSET*

*Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie.

-000-

18 – Signature d'une convention avec la SEGAPAL (Société publique locale gestion des espaces publics du Rhône) – Grand Parc de Miribel Jonage pour la mise en place de chantiers jeunes pour l'année 2023

**Mme POUZERGUE.**- Je donne la parole à Madame DAUVERGNE.

**Mme DAUVERGNE.**- Je vous remercie Madame le Maire.

Chaque année, la Direction Animation Jeunesse organise des chantiers jeunes dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances. Ces chantiers sont organisés pendant les vacances scolaires à destination des Oullinois âgés de 16 à 17 ans, ce qui permet de proposer aux jeunes une première découverte du monde du travail en participant à une mission d'intérêt collectif. Ces chantiers leur permettent aussi de réaliser, de financer des projets individuels ou collectifs.

Un partenariat est donc développé par la collectivité avec la SEGAPAL qui gère l'entretien du parc Miribel Jonage, ce qui permet d'offrir à nos jeunes des chantiers au sein du Grand parc Miribel Jonage avec des missions d'entretien des espaces verts.

Pour 2023, comme chaque année, il y aura 7 semaines de chantiers programmés pendant les vacances sur le printemps, l'été, et l'automne, avec pour chaque chantier,

la possibilité d'inscrire 7 jeunes. Une attention particulière est portée sur la mixité sociale et de genre dans chaque groupe. Une communication est faite aussi auprès de nos différents partenaires privilégiés pour sensibiliser un maximum de jeunes.

Le grand parc Miribel Jonage prend en charge une gratification de 15 € par jour et de panier repas de 6 €, soit 21 € par jeune et par jour. Je rappelle que la commune complète cette gratification par un chèque-vacances de 30 €. La mise en œuvre de ces chantiers appelle bien sûr la signature d'une convention, et nous vous invitons à voter l'autorisation à Madame le Maire de signer cette convention.

**Mme POUZERGUE.-** Je vous remercie Madame DAUVERGNE. J'ai une demande d'intervention. Madame BELLISSEN, vous parlez au nom de Madame BADR-VOVELLE.

**Mme BELLISSEN.-** Je vous remercie.

Comme les deux années précédentes, nous allons nous abstenir sur cette délibération pour la raison suivante. Malgré les 30 € additionnels en chèque vacances (à noter que c'est nous qui avons demandé à ce qu'il y ait une contribution additionnelle de la commune), la gratification nous semble toujours insuffisante, et bien inférieure à celle d'autres villes comme Villeurbanne, Vénissieux ou Vaulx-en-Velin.

Certes, l'engagement citoyen des jeunes et des premières expériences de participation à la vie active sont formateurs et sont importants. Malgré tout la gratification et la valorisation de leur travail doivent être égales à l'investissement et à l'aspect formateur, c'est pourquoi nous nous abstenons.

**Mme POUZERGUE.-** Je vous remercie Madame BELLISSEN. Je crois que l'on ne va pas réouvrir le débat que nous avons chaque année.

Je mets le rapport aux voix.

*Mesdames Badr-Vovelle et Bellissen, Messieurs Baarsch, Giron, Hébert et Kohlhaas s'abstiennent.*

*Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ*

**Mme POUZERGUE.-** Je vous remercie.

Nous avons terminé avec ce Conseil, je vous remercie tous pour ces échanges.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le jeudi 22 juin.

Il a été avancé, car nous devons voter d'abord en Mairie la prochaine convention concernant La Saulaie, puisque nous devons passer une délibération identique à la

Métropole et à la Ville d'Oullins, notamment concernant le financement du déficit de ZAC. Le Conseil de la Ville était fixé le 29 juin, il faut donc qu'on l'avance d'une semaine.

N'oubliez surtout pas de ne pas partir sans avoir signé tous les documents, notamment concernant le budget. Je vous remercie.

-000-

*-La séance est levée à 21 H 40.-*

-00000000-

Procès-verbal envoyé aux élus le 05/06/2023

Procès-verbal approuvé lors du Conseil municipal du 22/06/2023

Procès-verbal mis en ligne le 23 / 06 / 2023

Madame Clotilde POUZERGUE  
Maire  
Conseillère métropolitaine



Le secrétaire de séance  
Madame Solange MARTELLACCI

